

P D R M

Programme
de développement
rural régional de Martinique

Tome 1
Chapitres 1 à 4

LE PROGRAMME : DONNEES GENERALES -----3

1. NOM DU PROGRAMME -----	4
2. ETAT ET REGION ADMINISTRATIVE -----	4
2.1 ZONE GEOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE PROGRAMME-----	4
2.2 REGIONS CLASSEES EN « OBJECTIF DE CONVERGENCE » -----	4

ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE-----6

3. ETAT DES LIEUX ET STRATEGIES RETENUES -----	7
3.1 ETAT DES LIEUX : ANALYSE DE LA SITUATION EN TERME DE FORCE ET DE FAIBLESSE -----	7
3.1.1 Contexte socio-économique général -----	7
3.1.1.1 Contraintes structurelles spécifiques -----	8
3.1.1.2 Compétitivité et attractivité du territoire en 2006-----	8
3.1.2 Secteurs agricole, forestier et agroalimentaire-----	10
3.1.3 Gestion des terres et qualité de l'environnement -----	23
3.1.4 Economie rurale et qualité de vie -----	37
3.1.5 Leader -----	41
3.2 STRATEGIE RETENUE -----	44
3.2.1 Un programme articulé autour de deux grands thèmes -----	45
3.2.2 Une stratégie participant aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg -----	49
3.2.2.1 Lien avec la stratégie de Lisbonne-----	49
3.2.2.2 Lien avec la stratégie de Göteborg-----	51
3.2.3 Impacts transversaux -----	52
3.3 EVALUATION EX-ANTE-----	53
3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante-----	53
3.3.2 Résultats -----	53
3.3.3 Evaluation stratégique environnementale (ESE)-----	53
3.3.4 Consultation publique -----	54
3.3.5 Prise en compte de la consultation publique et des travaux d'évaluation -----	55
3.4 IMPACT DE LA PROGRAMMATION 2000-2006 ET AUTRES INFORMATIONS -----	55
3.4.1 Ressources financières allouées au DOCUP -----	55
3.4.2 Effets de la programmation 2000-2006 -----	57
3.4.3 Résultat des évaluations -----	58
3.4.3.1 Recommandations et mises à jour de l'évaluation intermédiaire -----	58
3.4.3.2 Analyse des réalisations, résultats et impact des mesures liées aux domaines prioritaires par l'évaluation finale -----	59
3.4.3.3 Partie relative à l'application du RDR en Martinique (évaluation à mi-parcours) -----	59
4. JUSTIFICATION DES PRIORITES CHOISIES ET IMPACTS ATTENDUS -----	61
4.1 JUSTIFICATION DES PRIORITES RETENUES-----	61
4.1.1 Au regard des orientations stratégiques communautaires-----	61
4.1.2 Au regard du plan stratégique national -----	62
4.2 IMPACTS ATTENDUS, TELS QU'ILS RESSORTENT DE L'EVALUATION EX-ANTE, AU REGARD DES PRIORITES RETENUES -----	65
4.2.1 Prise en compte des résultats de l'évaluation-----	65

LE PROGRAMME : DONNEES GENERALES

1. NOM DU PROGRAMME

Le programme de développement rural 2007-2013 couvre le territoire de la Région Martinique. Il est dénommé « Programme de Développement Rural Régional Martinique » ou PDRM.

2. ETAT ET REGION ADMINISTRATIVE

2.1 Zone géographique couverte par le programme

La politique de développement rural cofinancée par le FEADER a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire régional pour autant qu'elle soutienne des activités agricoles, sylvicoles, agroalimentaires ou en lien avec l'espace rural.

2.2 Régions classées en « objectif de convergence »

Sont classées « objectif de convergence » les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % du PIB moyen par habitant de l'Union européenne.

Carte administrative de la Martinique



SIG 972

Source IGN – BDTOPO, DAF de Martinique

ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE

3. ETAT DES LIEUX ET STRATEGIES RETENUES

3.1 Etat des lieux : Analyse de la situation en terme de force et de faiblesse

3.1.1 Contexte socio-économique général

Domaine	Indicateur	Mesure	Année	Martinique ¹
Population	Population	Milliers Répartition en %	2005	397 820 Hommes 47 % Femmes 53 %
	Structure de la population	Moins de 25 ans Entre 25 et 59 ans Plus de 60 ans	2004	36,3 % 46,7 % 17 %
Population	Natalité	Nombre de naissances pour 1 000 habitants	2005	13
	Solde migratoire	Taux pour 1 000 habitants	2004	- 0,04
	Niveau de formation	Taux d'accès au bac 25-34 ans avec bac et plus		71,3 % 30 %
Territoire	Superficie	km2		1 128
	Répartition spatiale	Superficie agricole Superficie forestière en % de la superficie totale	2000	25 % 41,7 %
Economie	Richesse régionale	PIB/hab. en parité de pouvoir d'achat base 100 = UE25	2001	10 953 €
	Taux de croissance du PIB		2005/2004	3,2 %
	Répartition de la valeur ajoutée brute par secteur d'activité	Primaire Secondaire Tertiaire	2002	3,7 % 7,5 % 88,8 %
Emploi	Taux d'activité	Taux d'emploi Moins de 30 ans	2005	40 %
		30 à 49 ans		Hommes 37 % Femmes 30 %
		50 ans et plus		Hommes 88 % Femmes 77 %
Emploi	Répartition des emplois par secteur	Primaire Secondaire Tertiaire	2004	5,2 % 13,2 % 81,6 %

¹ SRISE-DAF de Martinique - Insee Martinique

Domaine	Indicateur	Mesure	Année	Martinique ¹
Chômage	Taux de chômage	% de la population active	2005	21,8 % Hommes 20,2 % Femmes 23,4 %
	Taux de chômage des jeunes	% de la population active moins de 30 ans	2005	Hommes 38 % Femmes 42 %
	Taux de chômage de longue durée (1 an ou plus)	% de la population au chômage	2005	43 %

3.1.1.1 Contraintes structurelles spécifiques

Région ultra-périphérique (RUP) de l'Union européenne, la Martinique se caractérise par l'éloignement et l'insularité de son territoire. L'économie de l'île se distingue par l'étroitesse de son marché ainsi que par les surcoûts d'approvisionnement et de transport se répercutant sur l'ensemble des acteurs économiques qui doivent ancrer leur développement dans un contexte marqué par des coûts salariaux bien supérieurs aux moyennes de la zone Caraïbes.

A ces égards, la Martinique est marquée par une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur et plus particulièrement vis-à-vis de la métropole. En 2005, le déséquilibre des échanges commerciaux persiste, si bien que la Martinique enregistre près de six fois plus d'entrées que de sorties de biens. Concernant les seuls échanges avec l'extérieur (Union européenne et Amériques), le volume des importations est huit fois supérieur au volume des exportations. Cependant, si le dispositif de production locale reste principalement tourné vers la satisfaction des besoins intérieurs, le marché martiniquais connaît un phénomène d'élargissement progressif, grâce à la croissance du secteur des services et à des savoir-faire uniques dans la zone Caraïbe. Tandis que les contrats de services, de travaux et d'ingénierie représentent aujourd'hui un marché considérable, des projets d'envergure régionale voient le jour, soulignant l'importance des débouchés liés à la recherche et à l'innovation, dont le développement reste cependant encore en retrait par rapport à la métropole.

Par ailleurs, l'exiguïté de l'île et le relief du territoire, associés à une croissance démographique soutenue, favorisent les phénomènes de pression anthropique, qui se traduisent par le mitage du territoire et des déséquilibres dans l'armature urbaine, renforcés par des infrastructures de transport saturées. Ces phénomènes induisent en outre des risques environnementaux préoccupants au regard des pollutions et des dégradations générées : la Martinique dispose d'un patrimoine environnemental particulièrement riche, dont la fragilité exige cependant des efforts de préservation.

Donnée générale : cette insularité est située au carrefour de routes de navigation intercontinentales qui empruntent deux voies d'eaux resserrées que sont le canal de la Dominique au Nord et le canal de Sainte Lucie au Sud. Plate-forme de technologie maritime des Petites Antilles, siège d'un MRCC (Maritime Rescue Coordination Centre : Centre de coordination de sauvetage maritime) couvrant 3 millions de km², la Martinique n'en demeure pas moins vulnérable aux risques de pollutions maritimes tant au plan économique qu'environnemental.

3.1.1.2 Compétitivité et attractivité du territoire en 2006

Aujourd'hui, si la Martinique bénéficie d'un rythme de croissance nettement supérieur à la métropole, c'est également le département français d'outre-mer (DOM) qui offre le niveau de vie le plus élevé. Le revenu des ménages est en effet supérieur aux autres DOM et il connaît une croissance soutenue. L'économie martiniquaise connaît depuis 1999 une croissance rapide, tirée notamment par le développement du secteur des services aux personnes et aux entreprises. Ce dynamisme économique coïncide avec une progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de qualification de la population, ainsi que l'amélioration de l'offre de soins. En outre, des avancées en matière de gestion de l'environnement méritent d'être soulignées.

Une frange d'économie dynamique

L'essor du secteur des services aux personnes et aux entreprises : Forte d'un taux de croissance (5,4 % en 2001, 1,1 % en 2002) et d'un taux de création d'entreprises supérieur à la France métropolitaine (12,5 % en 2005), l'économie martiniquaise est aujourd'hui dominée par deux branches essentielles : les activités de services marchands à destination des entreprises et des personnes, et les services non marchands liés à l'éducation, à la santé et à l'aide sociale. Ces deux branches représentent à elles seules les deux tiers de l'emploi et de la valeur ajoutée de la Martinique (57,2 % en 2002).

- **Les services aux entreprises** ont bénéficié sur la période 2000-2006 d'une croissance soutenue avec le développement de niches d'activités, correspondant au mouvement de diffusion de l'économie numérique et des technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'externalisation progressive des activités auparavant gérées en interne (1 493 offres d'emploi ont notamment été recensées dans le secteur des services opérationnels en 2005).
- **L'action sanitaire et sociale** est le secteur dans lequel le plus grand nombre d'offres d'emploi qualifié a été enregistré en 2005 (1 290 offres). Notons cependant que dans le secteur de l'aide à domicile, les personnels salariés sont aujourd'hui très peu diplômés. Des efforts ont récemment été entrepris pour leur favoriser l'accès à une formation qualifiante.
- **Le secteur du tourisme** connaît une reprise progressive de l'activité après avoir traversé une crise profonde, expliquée notamment par la désaffection de la clientèle croisiériste dont les effectifs ont chuté de 75 % entre 1997 et 2004. Si le secteur reste un pilier de l'économie de l'île, il est difficile d'estimer le nombre d'emplois générés au regard de la diversité des métiers concernés. Néanmoins les initiatives mises en œuvre en vue d'élargir l'offre touristique de l'île permettent d'envisager une augmentation notable des effectifs, notamment avec le développement du tourisme bleu et du tourisme vert.

La valorisation régionale des savoir-faire martiniquais : Des groupes d'entreprises se constituent en vue de favoriser l'exportation des savoir-faire sectoriels, notamment dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (Open IT), dans le secteur de l'eau (le chapitre DFA de la CWWA : Caribbean Water and Wastewater Association) ou encore celui de la gestion environnementale (EWI). De même, des projets de dimension régionale voient le jour, tels que Eurocolombus visant à la création par le groupe martiniquais SEEN, d'un réseau de collecte des déchets recyclables des îles de l'OECS (Organisation of Eastern Caribbean States) à partir de la Martinique.

La modernisation engagée dans le secteur de la pêche : La contribution du secteur de la pêche au PIB s'élève à 1 %, tout comme son poids en termes d'emplois, le secteur occupe en effet 1,1 % de la population active.

Ce secteur prolonge les évolutions engagées en matière d'organisation des filières, d'équipements et de gains de productivité. Il a également bénéficié d'évolutions techniques majeures avec l'augmentation de la taille et de la puissance des embarcations, facilitant un redéploiement vers la pêche des ressources pélagiques sur des dispositifs concentrateurs de poissons. Par ailleurs, une politique générale d'intégration dans le cadre professionnel d'un secteur encore largement informel, s'est traduite par un intense effort de formation. En outre, les ressources côtières disposent aujourd'hui de dispositifs de préservation et de mise en valeur grâce à la création de récifs artificiels pour la transformation des fonds meubles dépeuplés en zones assimilables aux zones rocheuses, et à la mise en place de zones de cantonnement pour la reconstitution des stocks.

Une évolution positive de l'accès à l'emploi et à la formation

L'emploi et les qualifications ont une place déterminante dans le développement économique et social du territoire, notamment au regard de la reconversion historique d'un système de production traditionnellement agricole vers une économie tertiaire.

La politique de soutien à l'éducation et à la formation : Les efforts entrepris sur la période 2000-2006 ont favorisé la diversification des cycles de formation, tant initiale que professionnelle. Ils ont également permis d'engager la construction, la réhabilitation et la mise aux normes de sécurité des équipements d'éducation (collèges et lycées), dont la vétusté demeure une préoccupation majeure pour les Martiniquais. A ce sujet, il convient de noter les efforts importants qu'il reste à accomplir pour rénover les établissements scolaires de l'enseignement primaire.

La progression de l'accès à la formation : Aujourd'hui, l'élévation générale du niveau de formation de la population martiniquaise doit être soulignée. Ainsi, le taux d'accès d'une génération au baccalauréat s'élève à 71,3 %, et 30 % des 25-34 ans détiennent le baccalauréat ou un diplôme supérieur, contre 7 % pour les plus de 60 ans.

L'offre de soins, un axe de valorisation essentiel de la Martinique

Composante fondamentale de la qualité de vie des Martiniquais, l'offre de soins est également une source de rayonnement régional, concentrant des compétences uniques dans la zone Caraïbe et constituant un facteur discriminant dans le choix de la destination Martinique par les touristes potentiels.

La réorganisation engagée des services a permis d'étendre l'offre de soins dans les domaines de la périnatalité, de la cancérologie, ainsi que d'améliorer la prise en charge des personnes âgées en milieu hospitalier et l'accès aux soins avec le développement de la chirurgie ambulatoire. Aussi, dans le domaine des soins de courte durée, toutes les disciplines sont aujourd'hui représentées.

3.1.2 Secteurs agricole, forestier et agroalimentaire

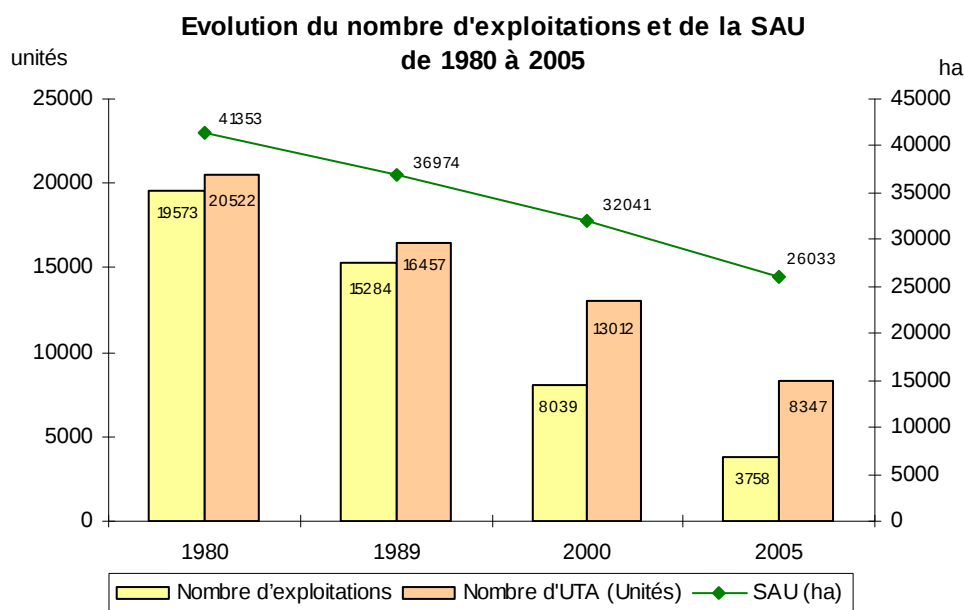
Domaine	Indicateurs	Année	Martinique ²
Approche générale	Valeur ajoutée brute du secteur primaire (M€)	2004	155,88
	Valeur ajoutée brute du secteur primaire en % de la valeur ajoutée brute totale	2005	2,8
Exploitants	Population active agricole en % de la population active totale	2005	7,7 %
	% d'agriculteurs ayant un niveau supérieur au niveau 3 ^e	2005	17
	Nombre d'exploitants de moins de 35 ans rapporté au nombre des exploitants de plus de 55 ans	2005	14,3 %
Exploitations	Nombre d'exploitations agricoles	2005	3 758
	Taille moyenne d'une exploitation (ha)	2005	7
	< 5 ha		73,5 %
	5 à 20 ha		21 %
	> 20 ha		5,5 %

La contribution du secteur de l'agriculture au PIB est de l'ordre de 4 %, mais son poids en termes d'emplois est beaucoup plus important : le secteur occupe en effet près de 8 % de la population active. La seule filière banane génère 14 000 emplois (7 000 emplois directs et 7 000 emplois indirects).

Une dynamique de modernisation du secteur agricole martiniquais engagée depuis les années 1980 (structuration et modernisation de l'appareil productif)

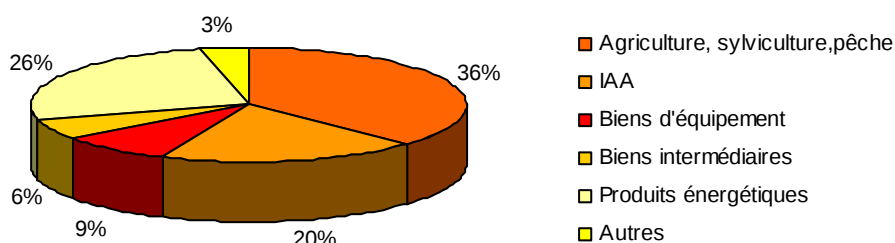
Avec 26 033 ha de SAU, et 3 758 exploitations, dont une majorité sont de petite taille (inférieur à 5 ha), l'agriculture martiniquaise a connu d'importantes mutations, depuis les années 1980 avec la diminution très sensible du nombre d'exploitations agricoles (- 80 %) et la réduction de 37 % de la SAU liée à la pression du développement urbain. Les petites et moyennes exploitations, majoritaires et déjà très diversifiées au niveau de leurs productions, se sont professionnalisées et ont développé de nouvelles activités à plus forte valeur ajoutée afin de conforter leur situation économique. Ainsi, on a vu apparaître davantage de produits transformés et de nouveaux circuits de commercialisation, plus courts.

² Sources : SRIDE – DAF de Martinique



En matière d'exportation, l'agriculture en Martinique se caractérise par une concentration de la production autour de deux filières : la banane et la canne à sucre, qui couvrent les deux tiers de la surface arable totale (la filière ananas qui constituait la troisième filière d'exportation est en forte régression).

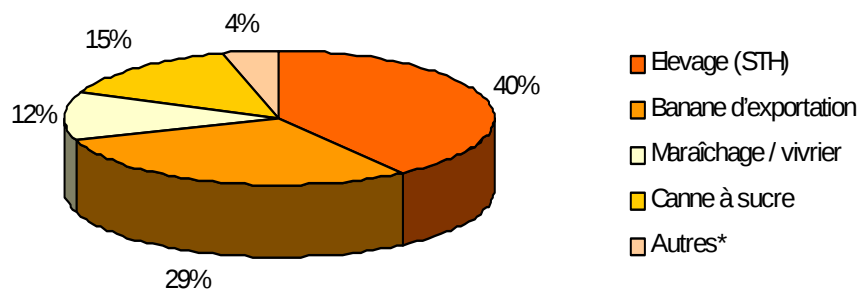
Agriculture et agroalimentaire dans les exportations de la Martinique



(Source Iedom : Rapport 2006)

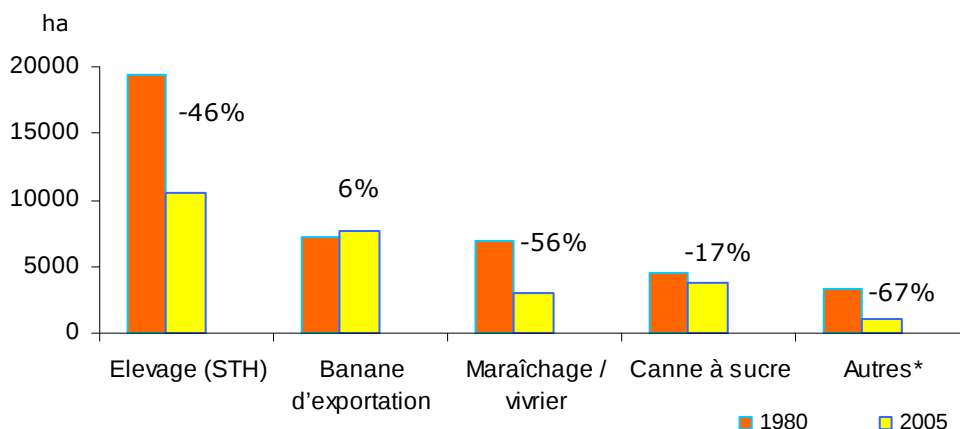
La culture de la banane et celle de la canne à sucre constituent les secteurs dominants de l'agriculture martiniquaise. Elles représentent près de la moitié de la SAU. Les productions maraîchères et fruitières (1/4 de la SAU), ainsi que l'élevage, contribuent à la diversification de l'agriculture et sont majoritairement des activités tournées vers le marché local.

Répartition de la SAU en 2005



*Autres : jachère, horticulture, ananas, arboriculture fruitière, jardin créole

Evolution de l'occupation du sol entre 1980 et 2005



Des filières fragilisées dans un environnement concurrentiel qui restent fortement dépendantes des aides publiques

Cette focalisation du secteur agricole autour de deux filières d'exportation constitue un facteur de vulnérabilité qui se traduit, dans un contexte de mutation réglementaire (réforme des OCM et des soutiens communautaires) et de forte concurrence internationale, par des crises récurrentes. Cette situation a conduit à la défaillance de nombreuses exploitations ces dernières années et fait émerger une nécessité de repositionnement politique et stratégique (le débat est en cours) d'autant plus urgente que la question de la gestion de l'espace agricole devient un enjeu majeur avec la raréfaction du foncier disponible. A ces égards, les filières professionnelles se sont engagées dans des stratégies commerciales privilégiant non plus les volumes, mais la différenciation et la recherche de valeur ajoutée.

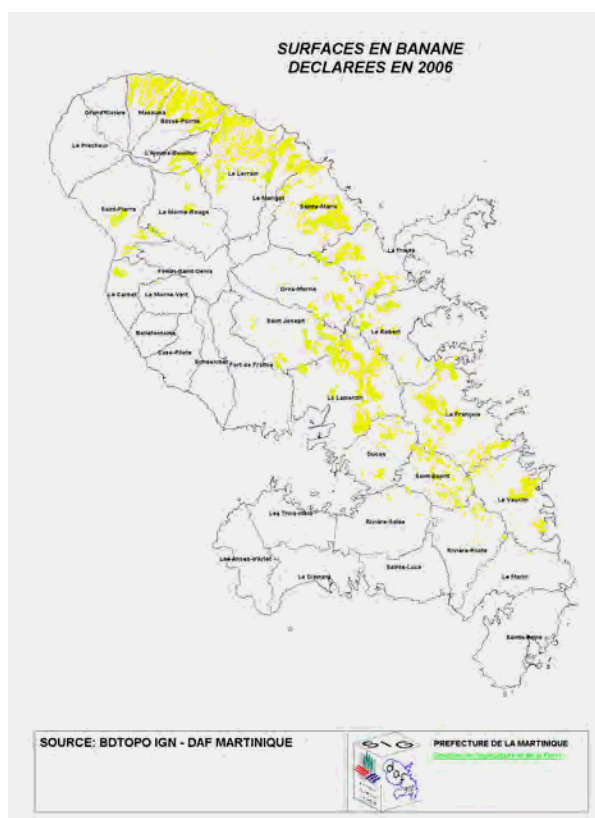
La Filière Banane³

Une production martiniquaise en baisse...

La culture de la banane constitue l'une des principales ressources économiques de la Martinique et sa première recette à l'exportation hors hydrocarbures (40 % de la valeur totale des exportations). Elle occupe 86 % de la population active agricole salariée et les surfaces plantées destinées à l'exportation représentent 7 300 ha en 2006, soit un peu moins d'un tiers de la surface agricole utile de la Martinique.

Au cours de l'année 2006, sur environ 220 000 tonnes produites, 217 000 tonnes ont été exportées, essentiellement vers la métropole.

Au 01/01/2007, on dénombre 528 exploitations regroupées au sein de 2 organisations de producteurs. La moitié de ces exploitations (250 à 300) assurent 95 % des 7 000 emplois (main d'œuvre familiale, salariés permanents et saisonniers) occupés dans cette production. Les grandes exploitations (plus de 50 ha) représentent 8% des exploitations et assurent 65 % de la production alors que 70 % des exploitations pour la plupart de moins de 10 ha n'assurent que 13 % des tonnages produits.



	2004	2005	2006
Surface en plantation (ha)	8 498	7 543	7 209
Production récoltée (tonnes)	244 349	225 210	219 500
Prix moyen quai départ (euros/kg)	0,50	0,63	0,50
Aides OCM perçues (millions d'euros)	90	39	71

Sources : ASPROBAN / ODEADOM / CIRAD FLHOR – POMONA / DAF

Les surfaces de culture en banane d'exportation étaient en augmentation jusqu'à la fin 2003 pour atteindre 10 000 ha. De 2004 à la fin 2006, elles ont perdu environ 2 800 ha. Cette diminution de surface n'est que faiblement compensée par l'augmentation des rendements et les exportations continuent de baisser.

Un marché international agressif

La banane est, après le café, le deuxième fruit exotique exporté à travers le monde. Il se place au quatrième rang des produits alimentaires les plus consommés et constitue donc un enjeu énorme pour toutes les parties impliquées. L'Equateur, la Colombie et l'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras et Panama) sont les principaux producteurs/exportateurs dans un commerce international de la banane dominé par trois multinationales américaines (Chiquita, Dole et Del Monte) qui détiennent 70% du marché mondial.

L'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur de la banane, mise en place par le règlement (CEE) n°404/93, se substituait aux régimes nationaux antérieurement en vigueur. Elle visait la libre circulation des bananes à l'intérieur de l'Union, le maintien des préférences pour les pays ACP et la protection des producteurs locaux. Ces objectifs en partie contradictoires se traduisaient par des dispositions parfois complexes. Les inflexions imposées à ce règlement par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont eu des effets catastrophiques pour les producteurs antillais.

Le règlement (CE) n°247/2006 supprime les quotas d'importation pour les pays tiers et met en place, en contrepartie, des droits de douanes devant stabiliser le marché. Quant au système d'aide compensatoire, il est remplacé depuis le 01/01/2007 par une enveloppe-pays intégrée au programme d'options spécifiques pour l'éloignement et l'insularité (POSEI) des DOM (règlement (CE) n°2013/2006).

³ Sources : SEA, SRISE de la DAF de Martinique

Une organisation de la profession fortement impliquée

Un effort important a été réalisé pour rationaliser l'organisation de la profession. En 2007, seules deux organisations professionnelles regroupent l'ensemble des planteurs :

- BANAMART qui possède trois centres d'empotage et emploie 44 salariés, regroupe 401 planteurs pour une production en 2006 de 205 200 tonnes.
- BANALLIANCE regroupe des petits planteurs recherchant des conditions d'accompagnement technique et financier adaptées, tant pour la production que pour la commercialisation de la banane. En 2007, BANALLIANCE compte 146 adhérents pour une production en 2006 de 14 300 tonnes.

L'Union des groupements de producteurs, créée en 2003, rassemble les organisations professionnelles de Guadeloupe et de Martinique pour défendre, commercialiser et promouvoir la banane antillaise. Son rôle est d'améliorer les conditions de mise en marché, de diminuer les charges supportées par chaque organisation professionnelle en regroupant les différents services, de réduire les coûts de production des planteurs en regroupement des achats d'intrants, d'assurer la promotion de la banane antillaise dans le cadre de la mise en valeur des productions des RUP.

Une filière cependant dynamique

La persistance d'évolutions économiques défavorables depuis le début des années 2000 a conduit de nombreuses exploitations à des niveaux d'endettement très importants, gageant fortement leurs chances de survie. Le montant cumulé, entre 2003 et 2006, des avances de trésorerie accordées aux planteurs par l'Etat français pour assurer le maintien de la filière est estimé à 40 millions d'euros.⁴

Entre 2004 et 2006, plus de 50 exploitations ont été mises en liquidation, provoquant près de 1 000 licenciements dans le secteur. En 2006 on enregistre une diminution de 8,5 % du nombre de planteurs.

Le Contrat de progrès⁵ passé en 2004 entre l'Etat, les organisations professionnelles et les collectivités territoriales est venu renforcer l'appui structurel européen (DOCUP 2000-2006) afin d'éviter l'effondrement de la filière⁶ :

- Une campagne promotionnelle active en direction des consommateurs français a permis de faire passer la part de la banane antillaise sur le marché français de 35% en 2003 à 46% en 2007. Cette démarche s'accompagne de la demande de création d'une indication géographique protégée (IGP) déposée auprès du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- L'accompagnement à la cessation d'activité des exploitations non viables a concerné 65 exploitations.

De 2000 à 2007, 770 dossiers portés par les exploitations bananières ont bénéficié de l'appui du programme européen 2000-2006 pour un montant total d'investissements de 70 millions d'euros financé à 31 % par l'Union européenne et à 14 % par l'Etat et les collectivités territoriales.

La restructuration du secteur doit cependant se poursuivre et les efforts accomplis par les planteurs en matière environnementale doivent être encouragés.

Une volonté commune de réduire l'usage des pesticides

Depuis la mise en évidence de la pollution causée par l'usage de pesticides contenant de la chlordécone (voir chapitre « Pollution agricole, le cas de la chlordécone », page 32), les planteurs de banane, avec l'appui des instituts de recherche, ont manifesté leur volonté de réduire sensiblement l'usage des pesticides.

Entre 1999 et 2007, la quantité de pesticides utilisée par les exploitations bananières est passée de 900 tonnes à 250 tonnes⁷. Des avancées techniques majeures sont à l'origine de ces résultats : le renouvellement des plantations par vitroplants, associé à des jachères et à des rotations culturales, a assaini les plants et les surfaces cultivées. Des techniques de lutte intégrée ont par ailleurs été mises au point. Cette diminution importante a concerné notamment les nématicides mais aussi les insecticides qui eux ont pratiquement disparus du marché.

A ces mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides, l'interdiction d'usage de certaines molécules et l'apparition de nouvelles molécules actives à de très faibles doses par hectare ont également contribué à cette baisse.

⁴ Eric de Lucy, Président de l'Union des groupements in Antilla 1228 du 03 janvier 2007, p 17

⁵ Contrat de progrès filière « banane antillaise » – 23/06/2004

⁶ « La filière banane » – DAF de la Martinique – 18/06/2007

⁷ SPV-DAF de Martinique

Sur la période 2004-2006, 123 contrats d'agriculture durable couvrant 704,22 ha, soit 53,42 % des surfaces contractualisées, concernaient des plantations de banane. Les démarches EUREPGAP⁸ et Agriculture raisonnée sont le fait d'un nombre croissant d'exploitations bananières qui de plus en plus s'inscrivent dans les principes de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de santé et de sécurité pour les ouvriers agricoles :

- 45 plantations ont la qualification « Agriculture raisonnée⁹ » de juin 2006 à avril 2007, soit environ 3 400 ha (47 % des surfaces plantées, 8,5 % des planteurs). A l'échelle du département, cela représente 1,2 % des exploitations agricoles de Martinique,
- 108 000 tonnes certifiées, soit 54% de la production de BANAMART.

Les producteurs de bananes des Antilles, avec l'appui du CIRAD, proposent par ailleurs sur les 5 prochaines années un « Plan d'action pour l'innovation dans la filière banane », axé sur le développement de systèmes de culture qui tendent vers une diminution extrêmement sensible de l'utilisation des pesticides. Il s'agit notamment du plan d'action « zéro pesticides » organisé en 5 plates-formes de travail interconnectées :

- La 1^{ère} plate-forme est une cellule de prospective interprofessionnelle pour identifier les grandes orientations stratégiques en termes de mise au point de systèmes de culture.
- La 2^{ème} conçoit des systèmes de culture innovants et développe les prototypes de productions identifiés dans la plate-forme n°1.
- La 3^{ème} sélectionne les hybrides résistants aux maladies et permet d'accélérer la production et la validation technico-économique dans l'ensemble de la filière des nouveaux hybrides résistants aux maladies.
- La 4^{ème} constitue le réseau d'évaluation des systèmes de culture chez les producteurs avec comme objectif de tester à échelle réelle, tant au niveau technique qu'économique, les systèmes de culture identifiés.
- La 5^{ème} assure la coordination générale du projet sur les Antilles ainsi que les liens entre Antilles et Iles Canaries.

L'évolution du secteur devrait être favorisée par deux facteurs :

Le renouvellement de la population active agricole : Le départ à la retraite d'une partie importante des exploitants agricoles permettra le renouvellement de la population active agricole et l'installation d'actifs qualifiés. Cette opportunité exige néanmoins une attention particulière portée aux conditions d'installation (attractivité de la profession, disponibilité du foncier, etc.) et de transmission des exploitations (accompagnement des départs).

La recherche, innovation et expérimentation : La recherche agronomique s'oriente vers la diversification et la différenciation (nouvelles variétés), la mise au point de systèmes de productions dits alternatifs, notamment en matière d'usage des pesticides. Néanmoins les acteurs soulignent la nécessité de renforcer les liens entre la recherche et « le terrain », notamment par le biais de programmes d'expérimentation.

⁸ EurepGAP (Euro Retailer Produce – Good Agricultural Practices) est un référentiel de bonnes pratiques agricoles initié par la grande distribution d'Europe du Nord afin de rassurer les consommateurs, principalement sur la sécurité alimentaire. Il impose aux producteurs de fruits et légumes ayant obtenu la certification EurepGAP, des règles de production visant à garantir la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement, la protection sociale, le bien-être et la sécurité des ouvriers. En 2007, plus de 20 enseignes européennes demandent à leurs fournisseurs d'être certifié EurepGAP.

⁹ La qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée a fait l'objet du décret 2002-631 du 25/04/2002. Le référentiel porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité du travail et le bien être des animaux. La qualification est attribuée pour une durée de 5 ans par un organisme certificateur agréé.

La filière Canne à sucre¹⁰

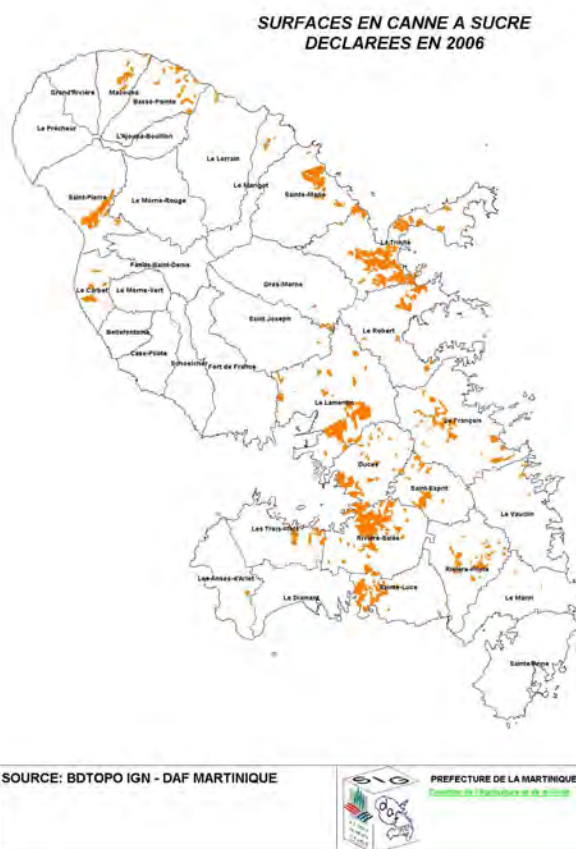
Une diminution importante du nombre de planteurs pour une production constante

La canne à sucre est la deuxième spéculation agricole de l'île après la banane. En 2006, elle couvre une surface de 3 800 ha et intéresse 266 planteurs. Malgré une diminution importante du nombre de planteurs qui étaient plus de 1 000 en 1980, la production se maintient depuis cette date à un niveau moyen de 210 000 à 220 000 tonnes par an. La transformation en sucre absorbe 35 % de la production, les 65 % restant vont vers les 7 distilleries de l'île.

Le morcellement des structures et les difficultés de mécanisation liées à un relief accidenté ont contribué à la disparition d'un grand nombre de petites exploitations. Les autres se sont agrandies et modernisées, notamment en matériel de récolte, faisant ainsi baisser sensiblement les coûts de production. Néanmoins, 90 % des exploitations ont moins de 10 ha et livrent à peine 20 % du tonnage annuel tandis que 2 % en livrent plus de 50 %.

L'ensemble de la filière génère environ 3 700 emplois : 1 400 salariés dont 30 % de saisonniers et 2 300 emplois indirects (transport, commercialisation).

190 planteurs fournissent les distilleries ; les autres, pour l'essentiel des petits planteurs, la seule sucrerie de l'île, l'usine du Galion.



Une production de sucre insuffisante

L'usine du Galion a produit 4 073 tonnes en 2006, en diminution de 7,3 % par rapport à 2005. Les planteurs qui la livrent sont payés à la qualité. L'usine est néanmoins structurellement déficitaire et son poids dans la transformation de la canne ne cesse de diminuer (il est passé de 55 % à 35 % entre 1995 et 2007). Enfin, avec moins de 5 000 tonnes de sucre roux produit, elle n'est pas en mesure de satisfaire le marché local où 14 000 tonnes de sucre sont consommées.

Le rhum à la recherche de contingents

La production de rhum absorbe 65 % des cannes récoltées. En 2006, la production de rhum agricole était de 62 505 hectolitres d'alcool pur (HAP). Il existe également une production de rhum traditionnel de sucrerie ou rhum de mélasse pour un volume de 11 323 HAP, et une production de rhum « grand arôme » pour un volume de 3 236 HAP.

Depuis 1996, le rhum agricole bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée « rhum agricole Martinique » ce qui a contribué à doper les exportations vers le marché métropolitain qui représente en 2007 80 % des débouchés.

L'interprofession rhumière est gérée par le Conseil interprofessionnel du rhum traditionnel des DOM (CIRT DOM), créé en 1996.

Son fonctionnement repose sur un régime fiscal préférentiel autorisé par l'Union européenne en faveur du rhum traditionnel des DOM dans la limite de contingents économiques d'exportation accordés par les autorités nationales et fixant la répartition de ces derniers entre les distilleries des quatre DOM.

Le régime fiscal préférentiel autorisé par l'Union européenne en faveur du rhum traditionnel des DOM est prévu par la décision du Conseil du 18 février 2002 qui permet à la France d'appliquer au rhum

¹⁰ Sources :

DAF de Martinique

CTCS (Centre technique de la canne à sucre)

Programme sectoriel : Filière canne-sucre-rhum – Chambre d'agriculture – Avril 2007

traditionnel des DOM un taux d'accises réduit de 835 €/HAP au lieu du taux normal sur l'alcool (1 450 €) dans la limite d'un contingent annuel de 90 000 HAP. Lorsqu'un distillateur a atteint son contingent, il doit payer une "soulte" de 304,90 €/HAP pour continuer à exporter en Métropole sous régime fiscal préférentiel pour autant que les 90 000 HAP ne soient pas atteints globalement. Au-delà de ce contingent, chaque hectolitre de rhum mis à la consommation est assujéti au tarif général applicable à l'ensemble des autres boissons spiritueuses.

Ce contingent a été fixé à 90 000 HAP en tenant compte de la consommation moyenne de la Métropole qui se situait au moment où la demande a été introduite à Bruxelles aux alentours de 75 000 HAP, permettant ainsi à l'interprofession une marge de progression non négligeable et prenant en compte la réalité économique. Aujourd'hui cette marge a été utilisée et le CIRT DOM demande une augmentation de ce contingent de 30 000 HAP supplémentaires.

Les aides POSEI

La filière a bénéficié par ailleurs de dispositions réglementaires spécifiques aux départements d'Outre-mer (Article 17 du règlement (CE) n°1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 « portant mesures spécifiques concernant certains produits agricoles en faveur des départements français d'Outre-mer » et règlement (CE) n°738/2002 de la Commission du 29 avril 2002 « concernant une aide à la transformation de la canne en sirop de saccharose ou en rhum agricole dans les départements français d'Outre-mer ») sous forme d'aides compensatoires.

L'actuel POSEI (règlement (CE) n°247/2006) prévoit une mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum déclinée en 3 actions :

- Des aides forfaitaires d'adaptation et de soutien logistique pour l'usine du Galion, destinées à compenser la baisse du prix de référence du sucre dans le cadre de la réforme de l'OCM. Cette aide lui permet notamment de ne pas répercuter sur les planteurs la baisse du prix du sucre.
- Une aide au transport de la canne qui compense l'augmentation du coût des intrants agricoles et des transports.
- Une aide à la transformation de la canne en rhum destinée aux distilleries. Elle compense les surcoûts liés aux intrants, aux charges salariales et aux normes environnementales communautaires vis à vis de la concurrence des pays ACP et tiers. Cette aide, versée à l'HAP, impose aux distilleries d'appliquer un prix minimum pour la tonne de canne livrée par le planteur. La quantité maximale de rhum agricole donnant lieu à paiement de l'aide qui était de 75 600 HAP/an pour l'ensemble des départements d'Outre-mer a été portée à 88 140 HAP en 2006.

Les perspectives

La filière canne possède de sérieux atouts :

- Un encadrement technique de qualité avec le Centre technique de la canne à sucre (CTCS) créé en 1952 et qui intervient dans les domaines de l'expérimentation, de l'encadrement technique, de la formation des planteurs mais aussi de l'analyse nécessaire au contrôle de la qualité. Pour ces dernières, il dispose d'un laboratoire accrédité.
- En matière environnementale, la canne à sucre est une plante bien adaptée aux contraintes géoclimatiques de la Martinique. Elle est faiblement exigeante en eau et nécessite peu de traitements phytosanitaires.
- Les investissements réalisés par les unités de transformation se sont traduits par des accroissements sensibles de la productivité. Ils ont aussi contribué à réduire notablement les pollutions qu'elles engendraient. Le DOCUP 2000-2006 a largement contribué aux investissements nécessaires au traitement des fumées et des effluents liquides des distilleries et de la sucrerie du Galion.
- La nécessaire reconversion de parcelles cultivées en banane et contaminées par la chlordécone pourrait se faire vers la canne à sucre. L'augmentation du contingent demandé par le CIRT DOM implique que près de 1 000 ha supplémentaires soient plantés en canne à sucre.

Autres productions végétales¹¹

¹¹ Sources : SRISE - DAF de Martinique

La production d'ananas ne cesse de décroître depuis dix ans. Elle ne concerne plus qu'une cinquantaine d'exploitations (350 emplois directs et 150 emplois induits). De 255 ha en 2004, la superficie est passée à 176 ha en 2006. Mais la superficie réellement en production est de seulement 93 ha. La situation de la filière est donc extrêmement préoccupante d'autant plus que la seule usine de transformation et de fabrique de jus a disparu. La production est concentrée sur 4 communes du Nord de l'île et cette situation s'avère catastrophique pour cette région. Sur les 2 700 tonnes produites en 2006, à peine la moitié a pu être vendue, le reste étant perdu faute de débouchés.

La production de melon concerne 220 ha en 2006, soit une baisse de 12 % par rapport à 2005. 3 380 tonnes ont été récoltées en 2006.

L'ensemble des cultures maraîchères (tubercules, bulbes, racines) enregistre une baisse importante des surfaces cultivées. De 1 600 ha en 2003, elles sont passées à 715 ha en 2006. Ces productions traditionnelles sont pratiquées sur de petites surfaces, les jardins créoles, par une population âgée qui cesse progressivement son activité.

Pour les légumes frais, on constate un phénomène similaire. De 2 242 ha en 2003, on passe à 1 540 ha en 2006. La baisse sensible constatée de 2003 à 2005 semble cependant s'infléchir en 2006. Il y a ici très vraisemblablement de réelles opportunités de reconversion.

Les filières animales¹²

La production de viande bovine reste relativement stable tandis que les importations continuent d'augmenter (5,8 % par an sur les quatre dernières années). En 2006, la production locale représente 43 % de l'offre totale de viande bovine fraîche contre 46 % en 2003.

La filière porcine rencontre d'importantes difficultés. Depuis 2005, on constate effectivement une nette reprise des importations de viandes fraîches porcines (55 % entre 2004 et 2005, 39 % entre 2005 et 2006). En 2006, la production locale représente 86,3 % du marché de la viande fraîche (contre 94,2 % en 2004) et seulement 18,6 % du marché, importations de viande congelée comprise.

L'aviculture martiniquaise confirme sa progression et l'abattage des volailles augmente de 12,7 % par an depuis 2003. Ce dynamisme de la filière est remarquable comparé aux autres filières animales. En parallèle, on assiste à l'effondrement des importations. Malgré ces résultats encourageants, l'offre de viande locale avec ses 81 % de parts de marché en frais ne représente toutefois que 8 % de l'ensemble de la viande de poulet et de coqs consommée en Martinique.

Les abattages contrôlés d'ovins et de caprins sont en légère progression tandis que les importations augmentent sensiblement en 2006 (+ 23,5 %). En 2006, la production locale ne représente plus que 40,2 % de la viande fraîche consommée sur l'île contre 48,4 % en 2004.

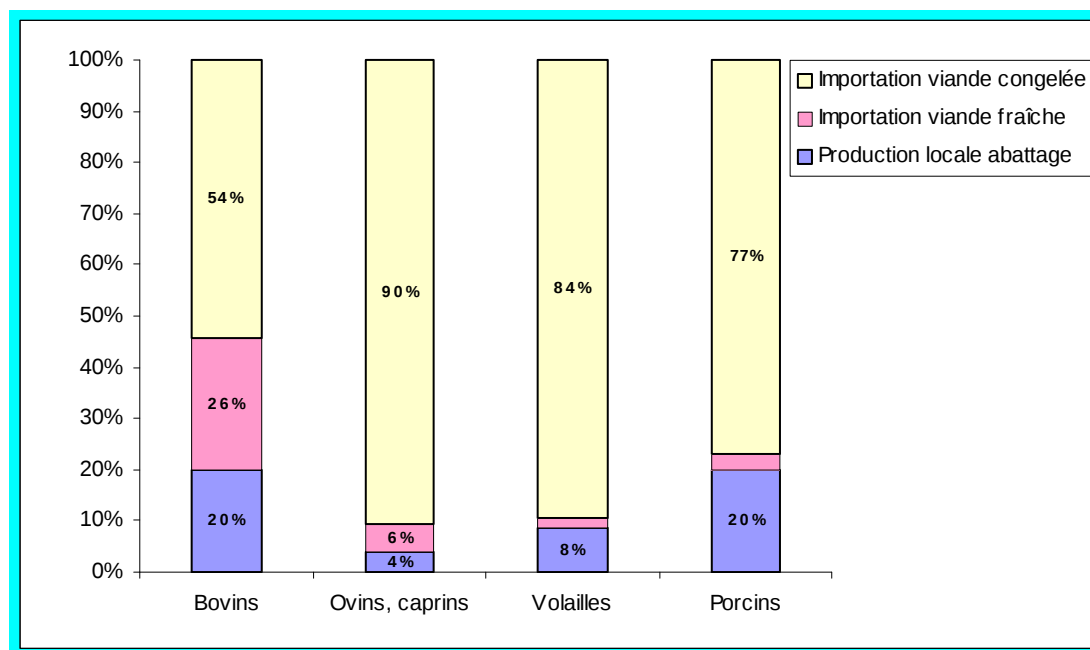


¹² Sources : SRISE - DAF de Martinique

Le marché de la viande en Martinique (en tonnes)

	Production locale		Importations				Total
	abattage		viande fraîche		viande congelée		
Bovins	1 245	20 %	1 640	26 %	3 425	54 %	6 310
Ovins, caprins	69	4 %	100	6 %	1 608	90 %	1 777
Volailles	923	8 %	213	2 %	10 259	90 %	11 395
Porcins	981	20 %	156	3 %	3 815	77 %	4 952

SRISE – DAF de Martinique – données 2006



Quant à la production laitière, mis à part un secteur traditionnel très marginal, elle relève de la coopérative des producteurs de lait de la Martinique (COOPROLAM) qui compte 17 livreurs adhérents. En 2005, la production était de 771 000 litres de lait et il fallait en importer 18 300 tonnes pour satisfaire le marché local. Depuis quelques années, la filière oriente son action sur l'amélioration de la qualité ce qui lui a permis de mettre du lait local pasteurisé sur le marché.

Les actions de diversification ont permis de créer un tissu d'exploitation orienté vers les productions animales susceptibles d'alimenter une filière économique structurée. Ces exploitations ont développé des systèmes de production comptant plusieurs activités agricoles ou non agricoles, ceci afin de dégager un revenu correct et régulier.

Depuis les années 80, les producteurs se sont organisés en coopératives agricoles sectorielles dans le but de mutualiser certains coûts, d'organiser les conditions d'amélioration de la productivité et de répondre plus efficacement au marché. Reste à rationaliser l'organisation de la profession notamment dans certaines filières (porc notamment).

Les études consommateurs montrent sans équivoque l'attrait de ces derniers pour la viande locale et fraîche.

La couverture actuelle du marché intérieur par la production locale est de 15%.

Les objectifs affichés de part de marché des productions locales sont 20% pour la volaille, 40% pour le bœuf et 50% pour le porc. L'organisation du secteur prend toute son importance pour la réalisation de ces objectifs de production.

La diversité des situations d'élevage en fonction du lieu géographique, de la dimension de l'exploitation, du niveau de professionnalisation, et des performances économiques et techniques donne une image de l'élevage martiniquais assez contrastée. Les organisations professionnelles doivent y faire face avec un encadrement humain renforcé.

L'homogénéisation des performances passe encore par des actions de renforcement des moyens de production et des formations de professionnalisation des éleveurs (POSEI pour la formation, PDRM mesure 121 pour l'amélioration du potentiel physique et la promotion de l'innovation).

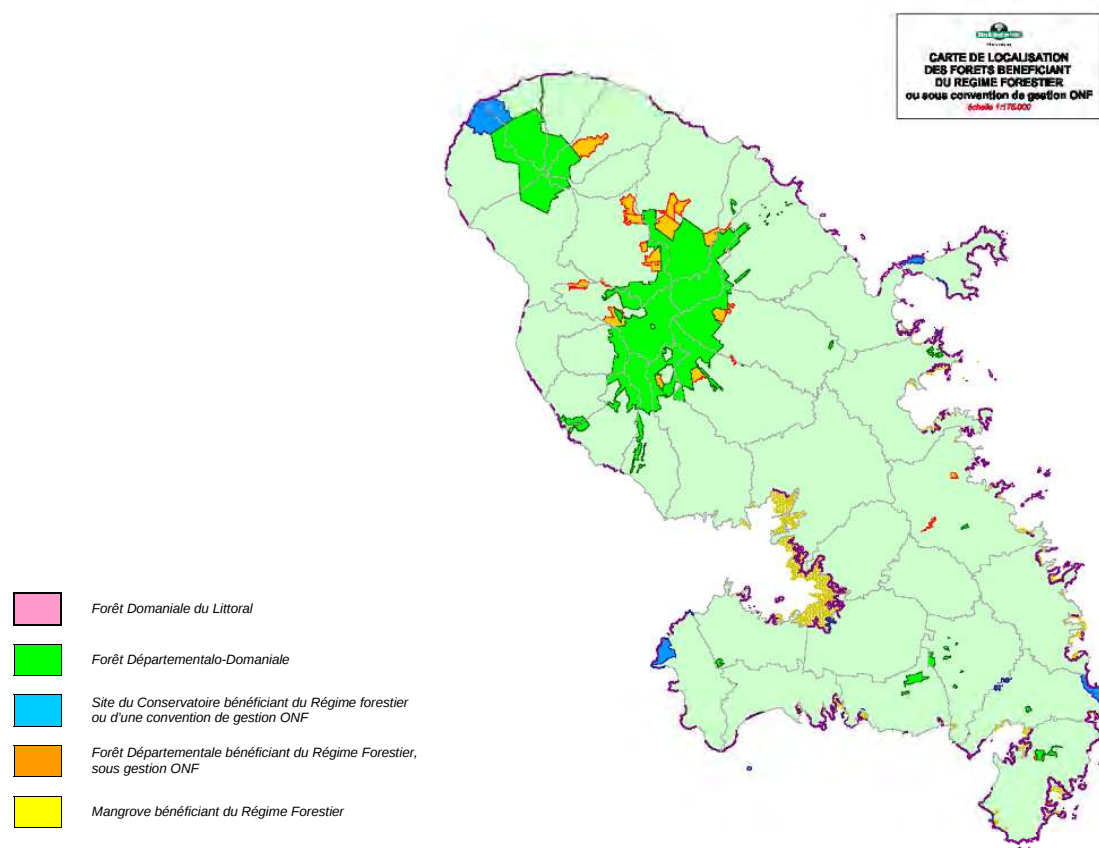
Enfin, la préservation des espaces d'élevage mis en concurrence avec la pression foncière pour le bâti sera conduite par toutes les aides au maintien des espaces pastoraux (mesures 125, 211, 212 et 214).

L'évolution des secteurs de diversification végétale et animale devrait être favorisée par plusieurs facteurs :

- **Le renouvellement de la population active agricole :** Le départ à la retraite d'une partie importante des exploitants agricoles permettra le renouvellement de la population active agricole et l'installation d'actifs qualifiés. Cette opportunité exige néanmoins une attention particulière portée aux conditions d'installation (attractivité de la profession, disponibilité du foncier, etc.) et de transmission des exploitations (accompagnement des départs). Les mesures 112 et 113 contribueront au rajeunissement nécessaire des agriculteurs.
- **La recherche, innovation et expérimentation :** La recherche agronomique s'oriente vers la diversification et la différenciation (nouvelles variétés), la mise au point de systèmes de productions dits alternatifs, notamment en matière d'usage des pesticides. Néanmoins les acteurs soulignent la nécessité de renforcer les liens entre la recherche et « le terrain », notamment par le biais de programmes d'expérimentation. Les dispositifs de la mesure 111 (formation, appui technique, diffusion des innovations techniques), avec notamment l'appui affirmé pour une expérimentation portant sur des thèmes innovants ayant pour objectif la diffusion des résultats et des conseils auprès des agriculteurs, devront développer les activités de diversification.
- **L'existence de débouchés :** Qu'il s'agisse des productions légumières ou des productions animales, le marché martiniquais est loin d'être saturé par des produits locaux dont les qualités sont reconnues et appréciées des consommateurs. Parallèlement au soutien à la formation, l'appui à l'investissement du PDRM privilégiera les projets répondant à la satisfaction du marché local.

Une richesse en ressources forestières peu valorisée

Les espaces boisés de la Martinique représentent 47 000 ha, soit 42 % du territoire. Les deux tiers de ces forêts sont privées et ne sont pas valorisées par manque de connaissance sur leur structure et leur composition, mais aussi par manque d'organisation des propriétaires. Un tiers des massifs forestiers est constitué de forêts publiques, bénéficiant du régime forestier et gérées de façon durable par l'Office National des Forêts pour le compte des propriétaires (Etat, Département, Conservatoire du Littoral). Toutes ces forêts ont un rôle multifonctionnel devant concilier la production de bois, la protection de l'environnement (sols, eaux, biodiversité) et l'accueil du public (tant dans les massifs de l'intérieur que sur les espaces littoraux).



Seulement 1 300 ha de forêts publiques ont une fonction affichée de production de bois (mahogany), représentant un volume annuel variant de 4 700 m³ (en 2002) à 3 000 m³ (en 2005). Le manque d'organisation de la forêt privée, les conditions de relief difficiles et l'étroitesse du marché local expliquent la faiblesse de la filière bois dans son ensemble.

Un secteur agroalimentaire dynamique

S'appuyant sur une filière canne-sucre-rhum réalisant plus de 25 millions d'euros de valeur ajoutée sur un an, l'agroalimentaire est le sous secteur industriel le plus productif. L'activité se concentre principalement autour de l'industrie des boissons, de la transformation des fruits et de l'industrie laitière. Les filières représentatives du secteur sont :

- sucre/rhum (secteur traditionnel),
- boissons : punches, liqueurs, eaux, boissons gazeuses,
- transformation des fruits et légumes : condiments, entremets, confitures, confiseries, jus de fruits, plats cuisinés et produits surgelés,
- produits charcutiers,
- produits de boulangerie/vienniserie,
- produits laitiers,
- découpe et transformation de produits carnés (volaille, porc..),
- aliments du bétail.

Constitué d'une cinquantaine d'entreprises industrielles, et de nombreuses petites entreprises relevant de l'artisanat, l'industrie agroalimentaire représente 22 % des entreprises de plus de 10 salariés, et 28 % des effectifs. Ce sont toutes des entreprises de type PME au sens de la recommandation de la Commission 2003/361/CE.

Avec un taux de marge de 37,7 %, le secteur arrive en seconde position derrière l'industrie des biens intermédiaires (43 %). C'est enfin le secteur d'activité qui investit le plus avec 45 % de l'investissement industriel de l'île.

L'industrie des boissons est la principale activité agroalimentaire avec près de 50 % des effectifs salariés et 41 % de la valeur ajoutée. C'est aussi celle qui dégage le taux de marge le plus élevé (49,6 %) devant la fabrication d'aliments pour animaux (42,9 %) et l'industrie laitière (39,9 %). Les moins rentables sont les industries des fruits et légumes et l'industrie des viandes avec respectivement 4,2 % et 18,2 % de taux de marge.

Il s'agit d'entreprises performantes, bien équipées, modernes et dotées d'outils de production récents pour répondre aux attentes du marché local et de l'export. La plupart ont engagé des démarches qualité (voire de certification) visant à pérenniser la qualité de leurs productions et leurs marchés. Le niveau technologique des micro-entreprises du secteur (moins de 10 salariés) nécessite cependant une modernisation de l'outil de production pour accroître le niveau de compétitivité.

Un développement important du secteur s'observe dans la diversification des productions. Initialement ancrées dans le secteur traditionnel du sucre et du rhum, des productions diverses apparaissent notamment la transformation de fruits et légumes, les condiments, les plats cuisinés, la transformation de produits carnés.

Dans un contexte d'insularité et d'ultra-périphéricité qui réduit les débouchés et augmente les coûts de production, le secteur reste soumis à une très forte concurrence des importations. L'éloignement des centres d'approvisionnement amène des surcoûts importants au niveau des ingrédients, des emballages mais aussi des équipements de production. La difficulté de mise en place d'un service après vente fiable constitue une faiblesse indéniable de l'équipement productif (pannes subites, surcoût d'intervention...). L'étroitesse du marché local constitue un handicap dès lors qu'il s'agit d'acquérir des outils de production adaptés à la taille du marché. De nombreuses entreprises sont dotées d'équipements polyvalents ou surdimensionnés.

Le secteur agroalimentaire bénéficie de l'appui du Pôle Agroalimentaire Régional de la Martinique (PARM). Créé sur l'initiative du Conseil régional pour assurer des missions de recherche, de développement, d'assistance et de conseil aux professionnels de l'ensemble du secteur agroalimentaire, le PARM est constitué en association loi 1901 pour administrer et gérer l'outil scientifique et technique élaboré par le Conseil régional de Martinique.

Il a pour objectifs essentiels :

- de favoriser la transformation et le développement des productions locales (fruits, légumes, pêche et aquaculture, élevage), dont seulement 8% est transformé, en créant des produits innovants à haute valeur ajoutée,
- de mettre à disposition des ressources technologiques auprès des entreprises,
- de favoriser la formation des étudiants, stagiaires et professionnels.

Le développement de l'industrie agroalimentaire constitue un enjeu économique important.

Le PDRM appuiera le développement et la création d'entreprises agroalimentaires transformant des produits de l'annexe I du Traité. De son côté, le PO-FEDER appuie la recherche (PARM) et les entreprises de transformation n'entrant pas dans le champ d'intervention du PDRM.

3.1.3 Gestion des terres et qualité de l'environnement

Le développement durable et la préservation du cadre de vie : un enjeu majeur pour le territoire

Avec l'agriculture, la pêche mais aussi le tourisme, tout un pan essentiel de l'économie martiniquaise, en termes d'emplois et de recettes, repose directement sur le patrimoine naturel de l'île et sa mise en valeur. La Martinique se distingue ainsi par la richesse de son patrimoine environnemental : sa biodiversité exceptionnelle (présence de nombreuses espèces endémiques ; les Antilles font partie des 34 *hotspots* de la biodiversité mondiale), la qualité de ses eaux, la richesse de son milieu aquatique (rivières et mer), ses paysages et enfin son patrimoine architectural.

Dans le contexte martiniquais qui se caractérise par l'exiguïté du territoire et par une densité de population très élevée (parmi les plus fortes au monde, avec 338 habitants/km² en 1999), le pilier environnemental du développement durable et le maintien d'un cadre de vie de qualité se structurent autour de cinq axes prioritaires : la gestion des ressources, la gestion des impacts, la préservation des patrimoines naturel et bâti, la maîtrise des risques naturels et les choix en matière énergétique.

Si le développement et la maîtrise de ces domaines paraissent contrastés, surtout au regard des normes européennes, les investissements importants qui ont été réalisés ces dernières années ont permis à la Martinique de se hisser à un niveau d'équipement unique dans la zone Caraïbe, notamment en matière de traitement de l'eau potable, d'assainissement et de déchets. En outre, ces investissements ont favorisé l'émergence de savoir-faire propres que les acteurs martiniquais sont aujourd'hui en force d'exporter (secteurs de l'eau (le chapitre DFA de la CWWA) et de la gestion environnementale (EWI) ; projets Eurocolombus visant à la création d'un réseau de collecte des déchets recyclables des îles de l'OECS à partir de la Martinique).

L'eau, une ressource sensible

Depuis la loi du 03 janvier 1992 sur l'eau, la Martinique a mis en place un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Elaboré par le Comité de Bassin de la Martinique (34 membres dont 50 % d'élus, 25 % de représentants de l'Etat et 25 % d'usagers), il a été validé par les différentes instances en 2002. Il constitue le document d'orientation et de planification de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Martinique. Il intègre les différentes problématiques de l'eau relatives à la valorisation des ressources, à la satisfaction des usagers, à la maîtrise des pollutions et à la préservation des milieux naturels. Il fixe les orientations stratégiques et le programme d'actions des prochaines années et constitue un cadre réglementaire pour l'ensemble des acteurs sociaux et économiques intervenant sur le secteur.

La démarche retenue par le SDAGE s'inscrit, pour l'essentiel, dans les attendus de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (2000/60/CE) qui a pour objectif de retrouver le bon état écologique des eaux de surface, souterraines et littorales d'ici 2015. Elle demande également que soit établi un registre de toutes les zones protégées ainsi que le recensement de toutes les masses d'eau utilisées pour le captage d'eau potable.

A partir de 2009, le SDAGE devra intégrer les objectifs et les spécificités de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), notamment en matière de consultation publique. Les travaux relatifs à sa révision ont débuté en 2007.

Les cours d'eau

Le réseau hydrographique de la Martinique est important : on dénombre 43 ravines et 161 rivières. On considère que l'île compte 70 cours d'eau principaux. L'essentiel de la ressource est concentré sur seulement 7 bassins versants. Ce réseau est dense : 70 rivières dont 40 pérennes. La majorité de ces rivières coulent au nord de l'île. Elles sont relativement brèves (environ 33 km pour la plus longue) avec un régime à dominante torrentielle.

Les rivières du Nord de type "rivière de montagne" sont de taille importante, elles coulent dans les vallées encaissées, ce qui génère un écoulement torrentiel de forte énergie. Leur capacité de réserves induit des étiages soutenus. Pour les rivières du Sud de type "rivière de plaine et de mangrove" les bassins versants sont moins allongés et les vallées s'élargissent. Le relief est plus doux et les pentes plus faibles. Ces rivières connaissent des étiages rapides du fait du climat et du relief aggravés par la nature du sol (sols argileux) et par la faiblesse des réserves souterraines.

[illegible]

A partir de 2008, un réseau de contrôle opérationnel doit être mis en place pour suivre de façon spécifique les cours d'eau risquant de ne pas atteindre l'objectif de bon état à l'échéance 2015. Ce réseau doit permettre de préciser la nature des perturbations, leur origine, et de vérifier l'effet des actions correctives engagées dans le cadre du programme de mesures prévues par la DCE.

L'exploitation des ressources souterraines du bassin pour la production d'eau potable est encore faible mais elle est amenée à se renforcer car la diversification de la ressource fait partie des objectifs du SDAGE. Les eaux souterraines de Martinique font l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Le suivi qualitatif, initié en 2004, poursuit deux objectifs :

- une meilleure connaissance de la qualité naturelle des eaux souterraines et leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions,
- le suivi des contaminations liées aux activités humaines.

Les eaux côtières

En Martinique, les eaux côtières correspondent à un linéaire de 350 km de côtes dont 50 km de plages, 70 km de constructions récifales, et de nombreuses zones d'herbiers. Elles constituent un pôle touristique important, une zone d'activités économiques, mais surtout un patrimoine faunistique et floristique très riche. Le littoral constitue le réceptacle de l'ensemble des écoulements continentaux et donc aussi des charges polluantes produites par les activités humaines de tous types et des matériaux emportés naturellement. Ces flux de polluants affectent directement et indirectement la faune et la flore marines.

Les baies s'avèrent particulièrement sensibles, du fait de courants ne favorisant pas la dispersion et la dilution des polluants. La maîtrise des pollutions toxiques, bactériennes et des flux de sédiments s'avère indispensable pour préserver les milieux, les secteurs de baignade et de plongée, les zones de pêches et contribuer à la pérennité des activités portuaires. De façon générale, la connaissance du milieu marin martiniquais reste à développer.

Les eaux de transition correspondent essentiellement en Martinique aux zones de mangrove et aux étangs du sud de l'île (les salines). La mangrove constitue une spécificité biologique tropicale qu'il convient de préserver, de par l'importance de ses fonctions biologiques. Outre les altérations physiques directes, ces zones sont impactées par les flux polluants issus des activités terrestres. Sur l'étang des Salines, on constate des teneurs préoccupantes pour certains métaux lourds dans les sédiments.

Plusieurs réseaux d'observation suivent l'état du milieu marin. Parmi ceux-ci, le Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin (RNO) a pour objectif l'évaluation des niveaux et des tendances des contaminants chimiques et des paramètres généraux de la qualité du milieu, ainsi que la surveillance des effets biologiques des contaminants. Ce réseau a été mis en place en 2001.

Comme pour les autres masses d'eau, la DCE prévoit la mise en place d'un réseau de référence constitué de stations qui ne subissent pas de pressions anthropiques pour déterminer le bon état écologique de référence. En Martinique, le suivi de ce réseau a débuté en 2007.

Le réseau de surveillance répond au besoin de suivi de la qualité des milieux aquatiques exprimé par les états membres de l'Union européenne dans la DCE. Il doit permettre de donner une image de l'état général des eaux côtières et de transition, qualitatif et quantitatif, et de son évolution sur le long terme, de façon à évaluer les conséquences des modifications des conditions naturelles (changement climatique) et des activités humaines.

A terme, un réseau opérationnel sera également déployé afin de suivre les masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2015.

La consommation d'eau

Les ressources en eaux de la Martinique sont évaluées à 500 millions de m³ par an pour les eaux de surface auxquels il convient d'ajouter un potentiel de 15 à 25 % d'eaux souterraines.

L'alimentation en eau potable se fait essentiellement (94 %) à partir des eaux superficielles (22 captages d'eaux superficielles et 15 captages en eau souterraine). La ressource la plus importante est localisée dans la moitié nord de l'île et 90 % est concentrée sur 6 bassins versants.

La consommation d'eau potable représente en Martinique 60 millions de m³ par an :

- alimentation domestique : 40 millions de m³,
- agriculture : 12 millions de m³,
- industrie : 8 millions de m³.

Cependant, l'eau peut se faire rare pendant la saison sèche, et les infrastructures actuelles ne permettent pas toujours de garantir la sécurité d'approvisionnement. Notamment, la relative inadéquation des réseaux de distribution (maillage insuffisant, taux de perte évalué à 35 %) entraîne des inégalités spatiales et temporelles relatives à la disponibilité de la ressource.

Impact de l'activité humaine

Les principales pressions qui s'exercent sur les cours d'eau proviennent des rejets diffus de l'assainissement individuel domestique, des dysfonctionnements des ouvrages de traitement collectifs, mais également des activités agricoles, en particulier des bananeraies et des cultures maraîchères (utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants). Les apports en matière organique d'origine industrielle constituent également des pressions importantes.

- **La pollution urbaine** : La moitié seulement de la population est raccordée à un réseau collectif, les eaux usées étant traitées par 35 stations de capacité > 2 000 eh (équivalent habitant) et un certain nombre de micro-stations. Plus de 60 % du traitement réalisé par ces ouvrages ne satisfait pas aujourd'hui aux normes européennes. Parmi les neuf stations > 10 000 eh, deux n'ont pas encore un traitement conforme. Un important programme de remise à niveau, de remplacement d'ouvrages obsolètes et d'amélioration du réseau est en cours de finalisation par les collectivités. L'assainissement individuel quant à lui se réduit le plus souvent à une fosse septique sans dispositif de traitement associé, la vidange de ces ouvrages étant par ailleurs épisodique. La mise en place de services de suivi et de contrôle de cet assainissement

autonome est à peine entamée. Enfin, le faible taux de raccordement au réseau collectif est lié tout à la fois à l'historique de l'urbanisation, aux conditions topographiques souvent difficiles et à l'habitude ; un important travail de contrôle et de mise aux normes de ce réseau reste à mener. La pollution, diffuse ou ponctuelle, entraînée par ces eaux domestiques dans les rivières est responsable de plus de la moitié de la mauvaise qualité des masses d'eaux tant terrestres que côtières.

- **La pollution industrielle** : La pollution organique, moins notable en termes d'impact général par rapport aux deux autres sources de pollution, mais bien réelle, en particulier pour les industries agroalimentaires (distilleries) et les activités industrielles de la zone de Fort de France sont responsables de la dégradation ponctuelle de zones côtières et des baies. Par ailleurs, les extractions de matériaux en carrières, malgré de récents efforts de mise aux normes, restent responsables d'une importante pollution des eaux côtières ou terrestres par des rejets de matières en suspension qui asphyxient la vie aquatique, algues, coraux, faune, etc.
- **Le littoral** : Le littoral qui abrite une forte activité économique (pêche, tourisme...) est le réceptacle de toutes les pollutions terrestres. Les activités littorales sont mal connues et l'on constate que les espaces naturels du littoral sont en régression constante du fait de l'urbanisation ou de la pollution. En baie de Fort de France, et malgré un développement naturel de la mangrove, c'est 10 % de ces milieux humides qui ont disparu depuis 40 ans. Plus généralement, les récifs coralliens ont régressé depuis cinquante ans d'environ 50 à 80 % sur la côte caraïbe, tandis que les récifs de la côte atlantique accusent également un taux de dégradation de 20 à 40 %.
- **La pollution agricole** : L'usage ancien de produits phytosanitaires spécifiques de la culture de la banane, abandonné depuis 1993 (chlordécone) est responsable de la mauvaise qualité de nombreux bas de bassins versants et de sources sur le versant nord atlantique. Aujourd'hui, l'usage de produits phytosanitaires reste à l'origine de pollutions modérées mais persistantes de plusieurs cours d'eau (présence de chlordécone, de HCH et de Diuron notamment). Les traitements pour les éliminer sont très efficaces, l'eau distribuée étant parfaitement potable sur l'ensemble de l'île, mais coûteux. L'érosion des sols lors des pluies, amplifiée par de mauvaises pratiques culturales, est également très préjudiciable pour le milieu et menace même à terme l'usage agricole de certaines parcelles. Enfin, les élevages « familiaux » situés à proximité des cours d'eau entraînent des pollutions organiques et bactériologiques importantes.

Les teneurs en nitrates des eaux de surface et des eaux souterraines constatées à la Martinique ne dépassent pas 25mg/l ; le seuil des 40 mg/l n'a été atteint qu'exceptionnellement. Dans ces conditions, aucune zone vulnérable n'a été délimitée. La réduction de la fertilisation est cependant un enjeu important du programme de développement rural.

Ainsi, même si les soutiens accordés aux agriculteurs martiniquais depuis 2000 dans le cadre des MAE, des CTE puis des CAD, ont permis d'orienter la réflexion et le comportement des producteurs vers une meilleure intégration de l'ensemble des dimensions de leur métier et particulièrement pour ce qui concerne la fonction environnementale, la progression de ces mesures, tant en terme de souscriptions que de montant de contrat reste limitée. On peut constater que le nombre d'agriculteurs qui est rentré dans ce type de démarche (272) représente 7,2 % du nombre des exploitants et que les contrats n'ont couvert (1 704) que 6,5 % de la SAU totale (données comparées aux valeurs de 2006).

Il y a donc lieu d'amplifier sensiblement ces démarches tant pour la préservation de l'environnement que pour la qualité des aliments. La problématique spécifique de la contamination des sols par des résidus phytosanitaires confirme cette nécessité.

La prise en compte de l'enjeu environnemental lié à l'eau mobilise les programmes FEADER et FEDER.

LE PRDM interviendra par l'intermédiaire des mesures 111 (priorisation des formations prenant en compte les contraintes environnementales), 112 et 113 (rajeunissement et professionnalisation des acteurs, notamment pour ce qui concerne la maîtrise de la dimension environnementale de l'agriculture), 121 (respect des normes communautaires relatives aux investissements en irrigation et drainage), 125-B (hydraulique collective agricole), 126 (prévention et reconstitution du potentiel d'exploitation), 211, 212, 214 (ICHN et MAE), 216 (diagnostic chlordécone et investissement en lien avec les MAE).

Quant au PO FEDER, il prévoit notamment :

- de mieux gérer la ressource en eau et le traitement des eaux usées dans leur aspect environnemental et économique,
- d'améliorer les performances de l'assainissement collectif par l'extension et la mise en conformité des équipements obsolètes,
- de sécuriser l'approvisionnement en eau potable par la diversification des ressources, les économies d'eau, l'interconnexion des réseaux, la protection des captages et l'amélioration de la qualité de l'eau,
- l'appui aux études générales sur l'eau et la mise en place d'un programme de surveillance des masses d'eau conformément à la DCE.

L'air¹³

En Martinique, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe depuis la fin 1998, aux côtés de l'association agréée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, MADININAIR, à la mise en œuvre du réseau de surveillance de la qualité de l'air sur l'agglomération de Fort de France.

MADININAIR dispose actuellement de six stations de mesures ainsi qu'un camion laboratoire mobile. Le réseau de surveillance en continu de la qualité de l'air sur l'agglomération de Fort de France est aujourd'hui considéré comme satisfaisant. L'indice ATMO est calculé à partir de la concentration dans l'air ambiant de quatre polluants mesurés en continu par des appareils automatiques : le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile, le dioxyde de soufre (SO₂) dégagé principalement par les industries, les poussières (PM 10) d'origine industrielle, automobile, anthropique et l'ozone (O₃) d'origine photochimique. Au fur et à mesure de l'évolution du dispositif de surveillance et de l'évolution de la réglementation, de nouveaux polluants (tel le benzène) pourront participer au calcul de l'indice.

Les chiffres de la qualité de l'air sur l'agglomération sont communiqués au grand public depuis juin 2001 et l'indice ATMO, indicateur quotidien de la qualité de l'air en Martinique, est notamment disponible sur le site Internet de MADININAIR, et diffusé dans la presse locale et à la télévision. La qualité de l'air en Martinique est globalement bonne à très bonne (85% des indices). Les particules fines (PM 10) sont les principales responsables des quelques pics de pollution enregistrés par l'intermédiaire d'une baisse de vent très marquée combinée à une présence très importante d'une brume de sable saharienne.

Les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations énergétiques en Martinique sont évaluées à plus de 2 000 000 tonnes d'équivalent CO₂ (Source : AERE, ALKAEST Conseil - « politique énergétique et planification territoriale » - janvier 2004). Rapportée à la population martiniquaise, les émissions de gaz à effet de serre correspondent à 5,3 tonnes de gaz carbonique par habitant. Cette valeur moyenne des émissions observée en Martinique est donc proche de celle observée pour l'ensemble de la population française (environ 6,6 tonnes de gaz carbonique par habitant). Elle apparaît cependant élevée dans l'absolu car la Martinique ne dispose pas d'une infrastructure industrielle comparable à celle de la métropole et qui génère d'importantes quantités de gaz à effet de serre (cimenteries, industries métallurgiques).

Ces valeurs élevées d'émissions de gaz à effet de serre s'expliquent bien entendu par la très grande importance des hydrocarbures dans les consommations d'énergies primaires. La production d'électricité est la principale source de gaz à effet de serre avec une contribution évaluée à 40 % de l'ensemble des émissions. En effet, l'énergie électrique à la Martinique est produite à partir de la combustion de pétrole par des usines thermiques. Les transports routiers (personnes et marchandises) représentent 28 % des émissions, tandis que les transports aériens y contribuent à hauteur de 22 %.

¹³ Rapport d'activité 2004-2005 – ADEME – Délégation Martinique

L'enjeu sol

Compte tenu de la nature et de la composition très variables de la roche mère, il existe en Martinique, comme dans la plupart des régions à volcanisme actif, une grande diversité de sols. La sensibilité de ces sols à l'érosion varie selon leurs caractéristiques physico-chimiques, leur pente et leur couverture végétale. Le ruissellement est à l'origine des plus importants phénomènes d'érosion.

En Martinique, le phénomène est très marqué car les conditions géo-climatiques sont très défavorables.

La dégradation des sols résulte aussi des conditions de travail du sol (compactage par le travail du sol, cultures en fortes pentes, minéralisation rapide des matières organiques, etc.).

Les pratiques culturales intensives qui impliquent d'importants apports d'engrais et le recours aux pesticides accentuent la dégradation des sols.

Les agriculteurs ont pris conscience depuis déjà quelques années des risques que des pratiques culturales males adaptées faisaient courir à l'environnement et aux consommateurs.

Le PDRM met au cœur de ses préoccupations la mise en place de pratiques de développement durable. La rénovation des espaces dégradés, des sols appauvris et/ou contaminés, la mise en œuvre de pratiques agricoles et d'exploitation forestière respectueuses de l'environnement constituent des préalables pour l'accès aux mesures du PDRM (mesures 121, 122, 123-B notamment). Certaines mesures sont plus particulièrement dédiées à l'atteinte de ses objectifs (axe 2).

Des espaces naturels remarquables¹⁴

La Martinique offre toute la gamme des espaces naturels et des paysages des îles volcaniques sous climat tropical. Sur seulement 1 128 km², la flore de la Martinique comprend plus de 1 000 espèces indigènes. 40 % d'entre elles sont endémiques des Antilles, et 3 % ne peuvent être trouvées qu'en Martinique.

La végétation naturelle de la Martinique s'organise en quatre types de formations terrestres : les forêts sèches (ou xérophiles) du Sud, parfois dégradées en savanes, les forêts moyennement humides ou mésophiles, les forêts humides (ou hygrophiles) des hauts reliefs et les forêts d'altitude (qui colonisent les dômes volcaniques récents). En outre, il est possible de dénombrer trois grands types de milieux littoraux : la végétation des côtes rocheuses, la végétation des littoraux sableux et les mangroves.

De nombreux espaces naturels sont exposés à un phénomène d'urbanisation non maîtrisée qui altère leur caractère pittoresque et les banalise ; les forêts sèches, les côtes sableuses et les mangroves étant particulièrement menacées. Le littoral, notamment, est soumis à une pression d'urbanisation particulièrement forte, avec l'apparition de zones d'habitat spontané (30 % des constructions ne disposent pas de permis), plus ou moins diffuses, et la pression des promoteurs immobiliers touristiques sur les zones littorales.

La Martinique ne fait pas partie du réseau Natura 2000. Comme le précise la communication de la Commission du 20/05/2006 intitulée « enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au delà », les directives « Oiseaux » et « Habitats » ne s'appliquent pas dans les régions ultrapériphériques, à l'exception des Açores, des Canaries et de Madère. La protection de la biodiversité est pour autant un enjeu important pour l'île.

La France a adopté sa stratégie nationale pour la biodiversité dont l'objectif est de stopper les pertes de biodiversité sur son territoire d'ici 2010 et qui se traduit par des plans d'actions concrètes en faveur de la biodiversité. Un plan d'action spécifique à la Martinique a été adopté en 2006. Il vise les mêmes objectifs que Natura 2000 : la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel martiniquais.

En 2005, 12 942 ha d'espaces naturels font l'objet d'une protection réglementaire, soit 12,5 % du territoire de la Martinique. Avec la création des réserves biologiques, cette surface devrait dépasser les 15 000 ha avant la fin 2007. Plusieurs dispositifs de protections existent et se superposent :

¹⁴ Sources :

Chiffres clés de l'environnement de Martinique, DIREN de Martinique, 2006

Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats, Martinique, Etat des lieux, Jean François Maillard, ONCFS/DIREN, 02/08/2004

RBI : Il s'agit de la protection la plus restrictive puisque la réserve biologique intégrale (RBI) proscrit toute intervention humaine, ce qui laisse place à un véritable laboratoire d'observation scientifique sur l'évolution naturelle et spontanée de la nature. L'arrêté ministériel de création de la réserve biologique intégrale de la montagne Pelée (2 245 ha) a été signé le 28/04/2007. Un projet est en cours pour les Pitons du Carbet (3 948 ha).

Réserves naturelles : Il s'agit d'une protection forte qui protège l'espace de toutes actions pouvant nuire au patrimoine naturel. Elles sont créées par arrêté ou décret ministériel. Il existe 2 réserves naturelles en Martinique (presqu'île de la Caravelle : 517 ha, îlets de Sainte Anne : 5,57 ha).

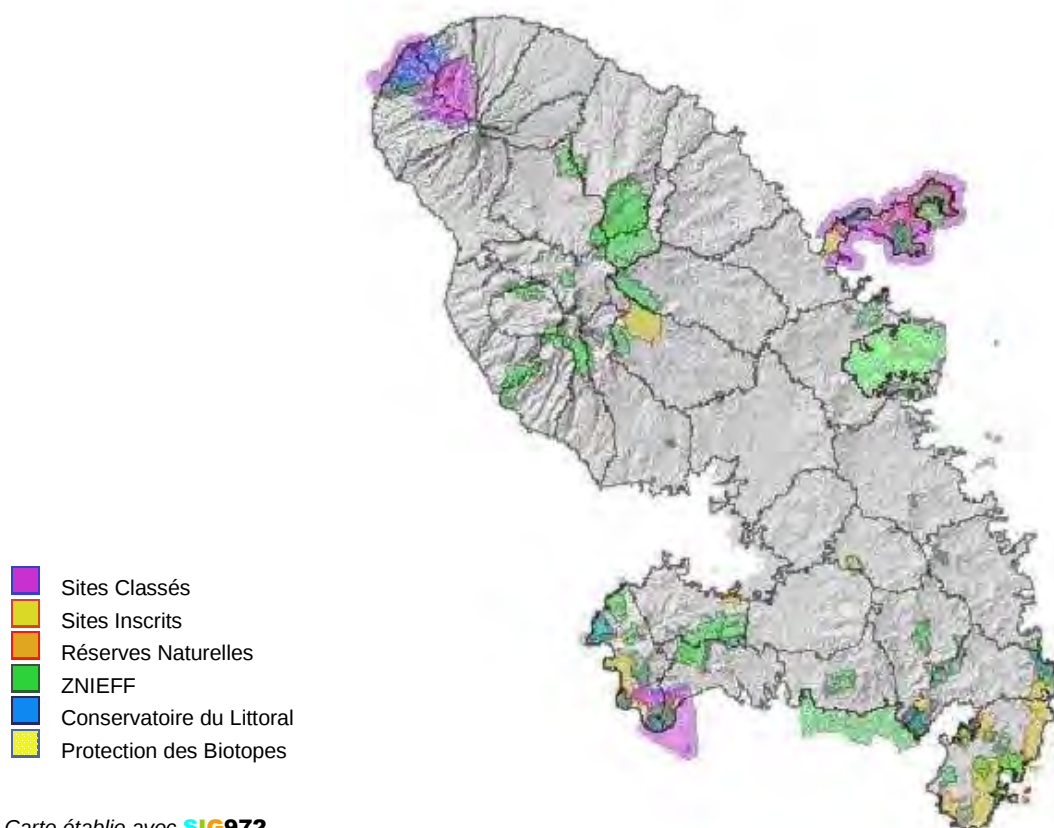
Espaces soumis à des arrêtés de protection du biotope : les arrêtés de protection du biotope (APB) sont des mesures locales qui permettent de réglementer les activités humaines dans des biotopes abritant des espèces protégées. 17 espaces naturels (250 ha) sont soumis à des arrêtés de protection du biotope.

Sites classés : ils visent à maintenir le paysage et à éviter les opérations d'aménagement incontrôlées. Trois sites classés existent en Martinique (mornes du Diamant et des Anses d'Arlet, pentes nord-ouest de la Montagne Pelée, presqu'île de la Caravelle). Ils couvrent 7 359 ha.

Sites inscrits : l'objet est ici de préserver le paysage en soumettant à déclaration toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux. 11 sites sont inscrits. Ils bénéficient d'une surveillance prévue par la loi du 02 mai 1930 et représentent 4 123 ha.

Conservatoire de l'espace littoral : C'est une protection foncière forte. 32 terrains sont gérés par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL). Etablissement public administratif sous tutelle du ministère en charge de l'environnement, il a pour mission d'acquérir, à l'amiable ou par préemption, des terrains fragiles ou menacés, situés en zone littorale. La gestion des terrains est affectée par convention aux collectivités, à des établissements publics ou associations spécialisées. En 2006, 1 700 ha sont concernés.

ZNIEFF : 50 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) font l'objet d'une politique de gestion de l'aménagement et de protection des espaces fragiles dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DIREN de Martinique. Les ZNIEFF terrestres représentent une superficie totale de 9 190 ha, les ZNIEFF marines, 3 740 ha. 24 % des ZNIEFF sont couvertes par des protections APB, CELRL ou sites classés. 92,3 % de sa superficie est couverte par le Parc régional.



Carte établie avec SIG972

D'autres protections partielles viennent compléter le dispositif :

Les forêts soumises au régime forestier¹⁵ : Elles sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Cela concerne la forêt domaniale du littoral (1 941 ha), deux forêts départementalo-domaniales (9 719 ha), 5 forêts du Conservatoire de l'espace littoral (814 ha), la forêt départementale (1 136 ha) et la mangrove du domaine public maritime (1 840 ha). En 2006, ce sont 15 450 ha sur lesquels l'ONF veille à l'application du régime forestier¹⁶.

Les cantonnements de pêche et les réserves de chasse : Ce sont des espaces marins et terrestres où l'activité de prélèvement est interdite. Dans le cas des cantonnements de pêche, l'interdiction est valable pour une durée de 3 ans renouvelables, l'objectif étant de pérenniser l'activité de pêche. 8 cantonnements couvrent une superficie de 4 184 ha et 8 réserves de chasse 3 870 ha.

Enfin, **le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)** qui regroupe 32 communes et couvre 63 521 ha est géré conformément aux dispositions de l'article R224-1 du code rural et associe protection du patrimoine et développement local. Il a, entre autres missions, la réalisation d'actions expérimentales dans le domaine de la protection de l'environnement. Il contribue à des programmes de recherche et gère les deux réserves naturelles de la Caravelle et les îlets de Sainte Anne.

L'enjeu environnemental et économique du développement des énergies alternatives et de la maîtrise de la demande énergétique

La Martinique dépend à 97 % des importations d'hydrocarbures pour satisfaire sa demande énergétique. Cette dépendance pesant lourdement sur son économie, l'action régionale est orientée vers deux axes majeurs que sont la maîtrise de la dépense énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Dans le cas de la maîtrise de l'énergie, le Conseil régional soutient des collectivités locales dans leur rôle d'information, de sensibilisation et de conseil en finançant intégralement ou partiellement les "Points Info Energie". Il intervient aussi dans la maîtrise de l'énergie dans l'habitat individuel et collectif.

L'institution régionale est aussi un acteur important dans le développement de technologies pour la production d'énergie nettement moins polluantes : l'électrification et le chauffe-eau solaire, l'éolien et la géothermie. D'autres sources d'énergies renouvelables sont, pourtant, encore à explorer : la micro hydraulique, le biogaz, des carburants alternatifs.

La Martinique est engagée par les accords nationaux, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto) mais avec des exceptions définies par la loi, en raison de son éloignement, de son caractère insulaire, de son niveau de développement. Son statut de région ultrapériphérique lui permet de bénéficier d'aides spécifiques de l'Union européenne. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996, la loi « Electricité » du 10 février 2000, la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, et la nouvelle loi d'orientation sur l'Energie du 13 juillet 2005 ouvrent d'importantes perspectives aux collectivités territoriales martiniquaises pour définir leur propre politique régionale de l'énergie, développer les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie et de devenir opérateurs du secteur de l'énergie. De par la loi d'Orientation pour l'Outre Mer, la Martinique a autorité pour définir un plan énergétique régional de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Energie solaire

La Martinique bénéficie d'un gisement solaire important (moyenne de 5kWh/m²/jour) et relativement constant dans l'année. Cela permet, par exemple d'électrifier des habitations par énergie solaire de manière autonome toute l'année. Cela procure aussi une production annuelle d'électricité solaire sur le réseau importante, sans grandes variations au cours de l'année. Le potentiel de sites à équiper en photovoltaïque isolé est relativement bien connu et est estimé à plus de 1 000.

Photovoltaïque connecté au réseau

¹⁵ Rapport de gestion durable 2006, ONF de Martinique, 2006

¹⁶ Le régime forestier est un ensemble de règles spéciales protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires en France. Les forêts relevant du régime forestier sont astreintes à un régime obligatoire de planification de leur gestion qui intègre les interventions directement liées à la gestion courante (*interdiction de coupes, limitation du passage des véhicules...*).

Suite à l'arrêté du 13 mars 2002, fixant les conditions d'achat de l'électricité dans les DOM, le photovoltaïque connecté est voué à connaître un essor important en Martinique. 1 500 kWc ont été installés depuis 2002, produisant plus de 2 000 MWh/an. Plusieurs opérateurs proposent l'installation et différentes formules existent.

La puissance moyenne installée pour une habitation isolée est aujourd'hui de l'ordre de 1 500 à 1 800 Wc. Un foyer équipé de photovoltaïque consomme trois fois moins qu'un foyer raccordé au réseau électrique : soit 1,5 MWh/an au lieu de 4,5 MWh/an.

Eau chaude solaire

La demande d'eau chaude n'est pas générale, la population la plus âgée est habituée à utiliser l'eau du robinet à une température ambiante (25°C).

Environ 1 500 équivalents chauffe-eau solaires (CES) sont vendus par an, subventionnés par le Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME) et bénéficiant éventuellement de la procédure de défiscalisation. Les chauffe-eau solaires ont été installés en vente directe jusqu'en 1995. Depuis, le PRME a favorisé la mise en place d'une formule abonnement dans le cadre de la défiscalisation qui permet aux usagers de bénéficier du service de l'eau chaude solaire avec un investissement initial réduit.

Eolien

La cartographie du potentiel éolien réalisée en novembre 2001 dans le cadre du Programme Régional de Maîtrise de l'Energie laisse apparaître un gisement éolien important sur toute la côte est de la Martinique. Les simulations de la vitesse moyenne du vent à 30 m de hauteur indiquent plus de 200 sites où le potentiel éolien est compris entre 5,5 m/s et 6,5 m/s. Les sites présentant des vitesses de vent comprises entre 6,5 m/s à 7,5 m/s sont également nombreux, on en recense à peu près 120. Enfin, on recense près de 70 sites présentant des vitesses de vent supérieures à 7,5 m/s.

Le gisement éolien est donc important en Martinique avec de nombreux sites présentant des vitesses de vent supérieures à 6 m/s, ce qui est une valeur habituellement admise comme seuil intéressant pour la rentabilité d'un projet. Mais des contraintes viennent tempérer ces conditions relativement favorables au développement de l'éolien (densité de l'habitat sur la côte au vent, terrains très morcelés, foncier en indivision, gisement supérieur à 7,5 m/s à forte protection environnementale).

De plus, le rapport de l'étude de « Politique énergétique et planification territoriale en Martinique » réalisée en 2003 fait remarquer que, du fait de la concentration des vitesses de vent à des valeurs peu élevées, les éoliennes se trouveraient en Martinique très souvent à la limite du démarrage de production. De ce fait il apparaît que l'essentiel du potentiel éolien Martiniquais est réparti sur une grande partie du territoire, et est constitué de nombreux sites de petite ou moyenne taille, disposant d'un potentiel éolien moyen.

Le premier projet éolien, soutenu par la Région et l'ADEME dans le cadre du PRME, a débuté avec la construction d'une ferme éolienne en 2003 (quatre éoliennes pour une production annuelle potentielle de 2 145 MWh). La centrale a été mise en fonctionnement en décembre 2004.

Géothermie

Les études réalisées à la demande du Conseil régional ont permis d'identifier deux zones susceptibles de permettre une utilisation économiquement rentable d'énergie géothermique (Montagne Pelée, Anses d'Arlet). Des forages d'exploration sont envisagés.

Bioénergies

En matière de bioénergie, certaines initiatives sont engagées :

La décomposition continue en anaérobiose des déchets enfouis permet la production de biogaz utilisé pour brûler ensuite le lixiviat décanté issu de la montagne de déchets (réhabilitation de la décharge d'Anse Céron à Sainte-Luce).

D'autres initiatives de production de méthane dans les distilleries ont été prises. Les quantités de vinasses produites par certaines structures sont telles qu'un premier traitement par anaérobiose (unité de méthanisation), puis un deuxième par décantation en lagune répondent mieux aux conditions d'épuration réglementaires. Pour l'une d'entre elles, une deuxième phase d'investissement est envisagée pour une production d'électricité.

Concernant la bagasse, elle est traditionnellement utilisée comme combustible en distillerie et sucrerie, directement sur les lieux de production.

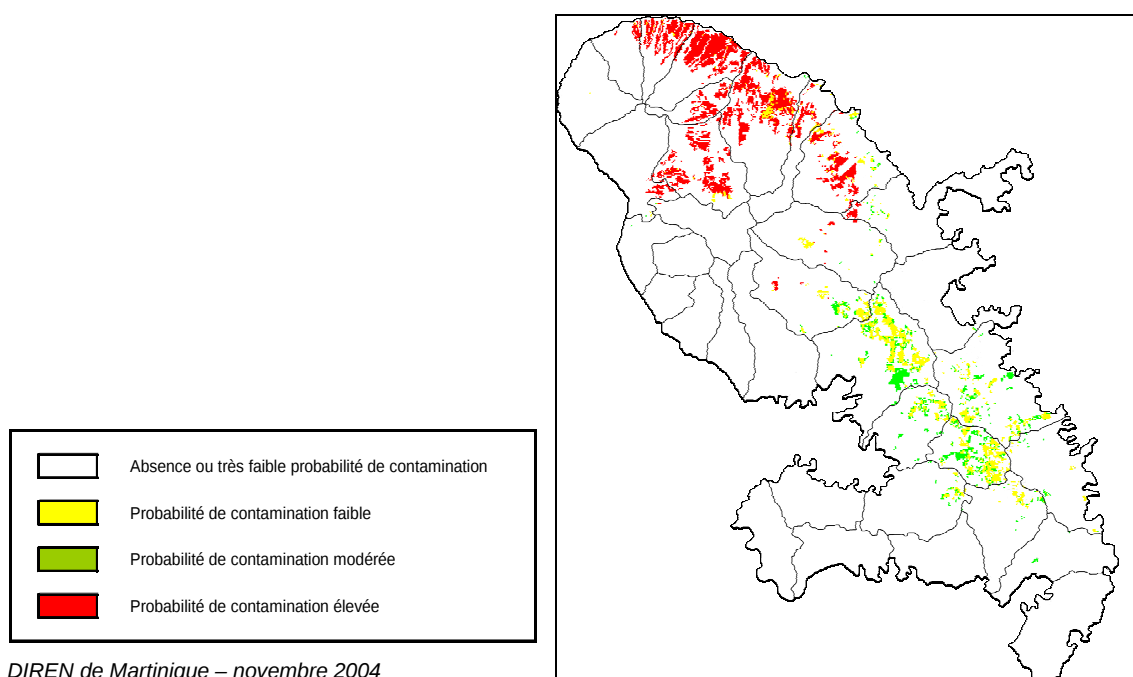
Depuis 2006, des essais sont entrepris pour la valorisation énergétique du lisier notamment en fabrication de compost et de méthane. Les résultats techniques sont prometteurs. Reste à organiser la filière, à maîtriser les coûts de collecte et accélérer la mise aux normes des bâtiments. Le PO FEDER accompagnera ces initiatives (Cf. lignes de partage 10.1.5).

Constat

Afin de lutter contre le charançon du bananier, des insecticides contenant de la chlordécone ont été utilisés aux Antilles entre 1972 et 1993. La chlordécone est une molécule très stable, peu soluble dans l'eau et à forte rémanence. Par ailleurs, elle se fixe sur les graisses et s'accumule le long de la chaîne alimentaire. Elle contamine les sols, les productions végétales (notamment les tubercules), les nappes souterraines et les eaux de surfaces. Les sols concernés ont été le plus souvent cultivés en banane, mais on retrouve de la chlordécone sur des parcelles qui n'ont jamais été plantées en banane d'exportation.

Les caractéristiques physico-chimiques de la molécule rendent la contamination des sols et de l'eau durable.

Une cartographie du risque de contamination réalisée en 2004 à partir d'un historique des systèmes de culture et des parcelles agricoles permet d'évaluer les surfaces potentiellement contaminées à 12 500 ha. On estime cependant que les surfaces contaminantes pour les végétaux les plus exposés (soit plus de 0,25 mg de chlordécone/kg de sol sec) sont au maximum de 6 500 ha en Martinique.



DIREN de Martinique – novembre 2004

La chlordécone ne figurait pas dans la liste des produits visés par la directive 79/117/CEE du Conseil, du 21 décembre 1978, concernant l'interdiction de mise sur le marché et d'utilisation des produits phy-

¹⁷ Sources d'information et de documentation :

- SPV, SEE et SRISE de la DAF de Martinique, DIREN de Martinique, DSDS de Martinique
- « Organochlorés, Qualité des eaux » – Fiche de communication – GREPHY – Décembre 2004
- « Organochlorés, Cartographie statistique des sols » – Fiche de communication – GREPHY – Décembre 2004
- « Les agressions d'origine anthropiques sur le milieu marin côtier et leurs effets sur les écosystèmes coralliens et associés de la Martinique » – OMMM – Mars 2004
- Rapport d'enquête : « Evaluation des actions menées en rapport avec la présence de chlordécone et autres pesticides organochlorés en Guadeloupe et en Martinique » IGAS n°2005.042 / IGE n°04/056 / COPERCI 2005n°30 / IGF n°2005.M.004.01 – Michel VERNEREY, Claude GAUMAND, Alain GRAVAUD, Xavier de VERDELON – Avril 2005
- « Première évaluation de l'exposition alimentaire de la population martiniquaise au chlordécone, Propositions de limites maximales provisoires de contamination dans les principaux aliments vecteurs » – AFSSA – Août 2005
- « Pollution par les organochlorés aux Antilles » – Conclusions du Groupe d'Etude et de Prospective, Aspects agronomiques – Y.M. CHABIDOCHÉ, M. JANNOYER, H. VANNIERE – Juin 2006
- « Résultats du suivi pesticides dans les eaux de surface et eaux souterraines » – DIREN de Martinique – 29/05/2007
- Bulletin d'alerte et de la surveillance Antilles Guyane (BASAG) : « Pesticides organochlorés aux Antilles » – Numéro thématique – CIRE Antilles Guyane – Juillet 2006
- « Compte rendu » – Séance plénière – GREPHY – 27/02/2007
- « Exposition des populations antillaises à la chlordécone et risques pour la santé » – Luc MULTIGER – INSERM U625 – Présentation des travaux – GREPHY – 27/02/2007
- « Chlordécone » : Mission interministérielle et interrégionale Chlordécone – Eric GODARD – DSDS de Martinique – 03/07/2007

topharmaceutiques contenant certaines substances actives et les directives qui l'ont successivement modifiée entre 1983 et 1991. A la date d'entrée en vigueur de la directive 91/414/CE, le 19 juillet 1991, aucun produit phytopharmaceutique contenant de la chlordécone ne disposait plus d'une homologation nationale puisque les autorisations de mise sur le marché de toutes les spécialités phytopharmaceutiques contenant de la chlordécone ont été retirées le 1^{er} février 1990. La même directive dispose de la possibilité pour les Etats membres d'accorder des délais pour supprimer, écouler et utiliser les stocks existants, dont la durée est en rapport avec la cause du retrait. Ainsi, l'utilisation de la chlordécone jusqu'en septembre 1993 n'était pas contraire aux dispositions réglementaires nationales et communautaires en vigueur.

A partir de septembre 1993, la commercialisation et l'utilisation de la chlordécone sont interdites. L'importation du produit est interdite, les stocks existants sont éliminés. Les résultats des plans de surveillance et de contrôle mis en place dès 1994 par les services de la répression des fraudes et de la protection des végétaux ont permis de vérifier que le produit n'est plus utilisé.

Répondant au principe de précaution, un arrêté préfectoral a été pris en mars 2003. Il impose aux producteurs des végétaux les plus sensibles au transfert de la chlordécone un contrôle préalable à la mise en culture (productions soumises à analyses préventives des sols : dachine, igname, patate douce, toman, manioc, chou caraïbe, carotte, navet, gingembre, poireau, oignon)¹⁸. Quant aux agriculteurs qui décident malgré les conseils de cultiver un sol contaminé, ils doivent présenter des résultats d'analyses de leur production permettant de vérifier qu'elle ne dépasse pas les valeurs limites provisoires proposées par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) en août 2005 et fixées par un arrêté du ministère de l'économie et des finances (10 octobre 2005) pour tous les végétaux commercialisés. Un arrêté du ministère de l'agriculture et de la pêche (5 octobre 2005) fixe quant à lui les limites maximales provisoires en résidus (LMP) pour les denrées animales.

Après 50 mois de mise en œuvre de l'arrêté préfectoral, 2 500 parcelles chez 1 185 agriculteurs ont été analysées, soit 2 000 ha de surfaces présentant un risque potentiel. On estime qu'au moins 80 % des exploitations concernées par les cultures à risque ont bien fait analyser leurs parcelles, et font état d'une contamination pour 40 % d'entre elles. La moitié de celles-ci, soit 400 ha, sont potentiellement contaminantes. Dans 80 % des cas, des conversions de parcelles ont été possibles, voire des abandons pour quelques exploitations trop spécialisées ou entièrement contaminées. Des destructions de récolte ont concerné 20 % des exploitants qui malgré les cas avérés de contamination avaient maintenu leur production avant l'application de LMP, et depuis seulement deux cas ont été recensés. Sur les parcelles non contaminées, qui sont la majorité, les producteurs ont concentré leur production de tubercules et de racines, ainsi le taux de non-conformité relevé par la Direction Départementale de la Consommation, Concurrence et Répression des Fraudes (DCCRF) sur les lieux de mise en marché est-il passé de 25 % en 2003 à 0% en 2006 et 2007 (en cours). On estime à plus de 98 % la probabilité d'achat de légumes sains, sur les circuits de mise en marché normaux. Subsiste un risque réel de dépassement des doses journalières admissibles (DJA) chronique pour les auto-consommateurs de jardins familiaux (1 120 ha en 2005)¹⁹, dans le cas où ils seraient contaminés au-delà de la limite contaminante sol (LM Sol).

Les travaux scientifiques conduits par le Groupe d'Etude et de Prospective (GEP)²⁰ à la demande des ministères chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'outre mer et de la santé, constitué de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et de l'Agence française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), ont permis les avancées suivantes :

- Propositions par l'AFSSA de limites maximales en chlordécone dans les denrées végétales et animales destinées à la consommation humaine, sur la base d'une évaluation de l'exposition de la population martiniquaise.
Ces propositions ont été reprises dans les deux arrêtés ministériels évoqués ci-dessus et les travaux en cours devraient aboutir à des limites maximales définitives.
- Détermination des LM Sol en dessous desquelles les LMP ne sont pas dépassées dans les récoltes. Il s'agit d'un outil d'aide à la gestion du risque, qui permet de déterminer plus finement, à partir d'analyse de sol, les récoltes de légumes racines et tubercules devant faire l'objet d'analyse avant commercialisation : celles cultivées sur des sols dépassant la limite contaminante, tandis qu'actuellement toute récolte produite sur sol où la présence de chlordécone est détectée, à quelque teneur que ce soit, doit être analysée.

¹⁸ Arrêté préfectoral N°30725 du 20 mars 2003 relatif aux analyses de sols, Annexe I – Préfecture de la Région Martinique

¹⁹ Statistiques Agricoles Annuelles 2005 – Agreste Dom, DAF de Martinique – N°16 – Avril 2007

²⁰ « Pollution par les organochlorés aux Antilles » – Conclusions du GEP – CIRAD, INRA, – Juin 2006

En revanche, le rapport du GEP ne permet d'envisager aucune piste de dépollution des sols réalisable à court terme.

Il souligne le **manque de données disponibles** pour dresser un état des lieux dans les jardins familiaux, l'élevage traditionnel et l'agriculture informelle.

Il révèle qu'une contamination des organes aériens via le système racinaire s'avère également possible. Elle serait plus importante pour les organes proches du sol et pour ceux qui sont longs à se former. Les premières analyses indiquent que les taux de contamination les plus élevés ont été relevés sur la dachine et la patate douce. La banane n'est que rarement contaminée (moins de 10 % des cas), à des taux ne dépassant jamais pour l'instant 0,01mg/kg, soit 5 fois moins que la limite maximale la plus restrictive. Pour autant, **la gamme réduite des productions analysées est considérée encore trop faible** pour être interprétée et généralisée.

En l'absence de connaissance précise sur le transfert de la molécule entre le sol et la plante, le GEP cible ses propositions de reconversion sur des cultures non alimentaires : bois d'œuvre (bois précieux et bois d'étais) ; bioénergies (biocarburant ou biomasse énergie avec des systèmes à base de canne fibre et de bois/énergie) ou cultures ornementales. Ces pistes de reconversion n'ont pas été expertisées par le GEP sur un plan socio-économique (étude de marché, rentabilité et possibilité de structuration rapide de la filière, capacité de reconversion des exploitations agricoles).

Des expertises sont encore nécessaires avant d'établir des recommandations de modification du système de culture ou du mode de production. L'acquisition de nouvelles données concernant le transfert de la chlordécone du sol vers les plantes doit permettre de proposer aux agriculteurs un outil d'aide à la décision selon le type de sol, le taux de chlordécone et la culture souhaitée, permettant la production de denrées végétales sous les LMP.

A cet effet, il est indispensable de suivre les recommandations du GEP relatives à la poursuite des travaux sur les thèmes suivants :

Expertise :

- Evaluation de la contamination des productions conduites sur sols contaminés ;
- Rôle, place et impact des productions informelles dans le risque d'exposition ;
- Faisabilité agronomique et technologique des filières biomasse-énergie ;
- Veille scientifique sur la décontamination et/ou séquestration de la molécule dans les sols.

Recherches ciblées :

- Dynamique de la molécule dans le sol ;
- Relations sol/plante et dynamique de la molécule dans la plante ;
- Contamination des produits animaux et des produits transformés.

Recherche accompagnement :

- Impact du niveau de la pollution des sols sur les filières de production aux Antilles ;
- Accompagnement des filières existantes pour la gestion des risques liés aux pesticides ;
- Appui au changement et à l'évaluation de l'agriculture aux Antilles.

Effets de la pollution sur l'environnement et la santé

- Le milieu aquatique est touché : pour les rivières, deux campagnes d'analyses réalisées en 2005 et en 2006, sur l'ensemble du réseau DIREN (29 stations) montrent que des pesticides, dont la chlordécone systématiquement, sont présents sur plus de 80 % du réseau patrimonial et que 21% des points sont impropres à la production d'eau potable ou à la satisfaction des équilibres écologiques²¹. L'eau de mer est aussi contaminée, mais à un degré moindre. Des concentrations de chlordécone parfois élevées ont été trouvées dans les poissons et les crustacés²² ce qui a conduit les autorités préfectorales à interdire la pêche dans l'estuaire de la Lézarde.
- Pour les eaux d'alimentation on procède, depuis 1999, à la recherche systématique de produits phytosanitaires sur tous les captages. L'un d'entre eux a été fermé en 1999. En 2004, sur les 36 captages exploités, 6 sont contaminés de façon chronique²³. Deux installations ont été dotées de filtres à charbon actif, une a été reconstruite (station de Vivés), pour les autres

²¹ « Résultats du suivi pesticides dans les eaux de surface et eaux souterraines » – DIREN de Martinique – 29/05/2007

²² BOCQUENE – IFREMER – 2002 in « Les agressions d'origine anthropiques sur le milieu marin côtier et leurs effets sur les écosystèmes coralliens et associés de la Martinique » – OMMM – Mars 2004, p 17 à 20

²³ Rapport d'enquête IGAS n°2005.042 / IGE n°04/056 / COPERCI 2005n°30 / IGF n°2005.M.004.01 – Avril 20 05

le mélange et la dilution ont permis de passer sous le seuil de détection. Bien que cette dernière disposition ne soit pas toujours satisfaisante, la conformité des eaux distribuées est cependant respectée. Se pose néanmoins le problème des sources naturelles. En 2006, sur les 78 sources recensées, 58 ont fait l'objet d'analyses (analyse bactériologique systématique, recherche de pesticides pour 16 d'entre elles)²⁴. 9 sources (56 % des analyses) étaient contaminées par la chlordécone²⁵. Une information au public a immédiatement été faite.

- Les dangers pour la santé humaine sont connus depuis l'incident de l'usine de fabrication de chlordécone à Hopewell en 1977. Ils ont été confirmés par des études toxicologiques chez l'animal. L'étude RESO Martinique²⁶ portant sur l'évaluation de l'exposition alimentaire selon les sources d'approvisionnement montre que seulement 11% des aliments analysés contiennent de la chlordécone, avec des valeurs inférieures aux limites maximales admissibles. Deux études menées par l'INSERM sont actuellement en cours pour déterminer les seuils d'exposition : l'étude « Ti Moun » doit évaluer l'impact des expositions prénatales à la chlordécone sur le déroulement de la grossesse, la santé à la naissance et le développement neurocomportemental des bébés, l'enquête « Karuprostate » étudie l'impact de l'exposition à la chlordécone dans la survenue de cancer de la prostate. Les résultats de ces études devraient être connus en 2008-2009²⁷.

Plan d'action

A ce jour, l'action de l'Etat et des Collectivités territoriales a notamment permis l'élimination des stocks de chlordécone, le renforcement des contrôles, la réalisation de près de 5 500 analyses de sol et de plantes, la réalisation des études GEP et AFSSA, le renforcement du contrôle de l'eau, la réalisation d'études épidémiologiques.

Ces actions d'évaluation et de gestion du risque engagées en 2003/2004 ont mobilisé 2,74 M€ de crédits nationaux.²⁸

Un plan d'action global d'évaluation et de gestion des risques est déjà mis en œuvre sous la responsabilité du Directeur Général de la Santé. Il comprend des investigations conduites dans les domaines concernés (santé, environnement, agronomie), ainsi qu'une surveillance constante de l'état de contamination des sols, des eaux, des aliments et des organismes vivants.

Régulièrement, le Groupe Régional Phytosanitaire²⁹ (GREPHY) rend compte de l'avancée des connaissances et des actions réalisées, engagées et projetées. Ses réunions sont ouvertes à la presse et divers rapports d'activités et documents d'information sont accessibles depuis l'Internet pour mettre toutes les informations à la disposition du grand public. Des actions d'information et de sensibilisation conduites par la DAF complètent le dispositif.

En matière agronomique

Une évaluation précise de la contamination est indispensable. A cet effet, il est nécessaire de procéder à environ 7 000 analyses afin de couvrir la totalité des 6 500 ha potentiellement contaminés, d'évaluer la sensibilité des denrées insuffisamment documentées et d'étendre les prélèvements à de nouvelles espèces ceci afin de disposer d'une meilleure connaissance de la contamination des productions locales et d'établir une cartographie de la contamination des sols. Ces analyses seront financées via le dispositif 216A du PDRM.

Ces résultats feront l'objet d'une large diffusion auprès des agriculteurs, grâce au dispositif 111-C. Ils donneront également lieu à des formations et des suivis techniques via les dispositifs 111-A et 111-B.

Sur les parcelles contaminées au-dessus de la LM Sol, les producteurs seront vivement incités à ne pas produire les cultures maraîchères et vivrières (CMV) sensibles. Ils seront encouragés à la re-

²⁴ Globalement, 56 analyses ont révélé des qualités non conformes

²⁵ « Les sources de la Martinique » – DSDS – GREPHY – 22/06/2006

²⁶ « Compte rendu » – Séance plénière – GREPHY – 27/02/2007

²⁷ « Exposition des populations antillaises à la chlordécone et risques pour la santé » – Luc MULTIGER – INSERM U625 – Présentation des travaux – GREPHY – 27/02/2007

²⁸ Rapport d'enquête : « Evaluation des actions menées en rapport avec la présence de chlordécone et autres pesticides organochlorés en Guadeloupe et en Martinique » IGAS n°2 005.042 / IGE n°04/056 / COPERCI 2005n°30 / IGF n°2 005.M.004.01 – Michel VERNEREY, Claude GAUMAND, Alain GRAVAUD, Xavier de VERDELON – Avril 2005

²⁹ Le GREPHY a été officialisé par arrêté préfectoral du 31 juillet 2001. Il a vocation à intervenir sur l'ensemble des études et actions relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et à leur impact sur la santé et l'environnement. Il est animé par la DAF de Martinique et regroupe les administrations concernées, la recherche, les professionnels de l'agriculture, les fabricants et distributeurs de produits phytosanitaires, les producteurs et distributeurs d'eau, les associations de consommateurs et de défense de l'environnement, les collectivités locales et institutionnelles.

conversion vers d'autres spéculations (par exemple élevage, canne à sucre) grâce à des pratiques agricoles adaptées à l'évolution de leur outil de production, via la mesure 121 du PDRM.

Les agriculteurs qui, malgré ces recommandations, poursuivraient la culture de CMV sensibles sur des parcelles contaminées seront exclus des dispositifs d'appui prévus par le PDRM.

Les projets qui contribueront à apporter des solutions aux conséquences de cette pollution seront traités prioritairement dans l'accès aux mesures 111, 121.

Les analyses de sol et de produits, permettant donc d'établir une cartographie et d'ainsi mieux cerner l'état des lieux relatif à la chlordécone ne sont pas une fin en soi. Elles serviront à construire un programme d'actions de développement rural étayé par les apports de la recherche-action (dispositif 111-B), s'appuyant sur la diffusion auprès des agriculteurs de pratiques agricoles adaptées (dispositif 111-C) et leur accompagnement lorsqu'ils devront diversifier, voire reconvertir, leur appareil de production, via la mesure 121 (élevages, canne, etc.). Les agriculteurs concernés pourront également, en tant que de besoin, bénéficier des actions de formation appropriées (dispositif 111-A).

En matière de santé humaine

Les études épidémiologiques doivent se poursuivre sur financement national.

Concernant l'eau d'alimentation, le PO-FEDER a inscrit parmi ses objectifs (Axe 4 – Gestion de l'environnement, action 4-1 Eau potable ressources en eaux)³⁰ « la mise en place effective des périmètres de protection permettant une amélioration de l'objectif qualité » ainsi que l'amélioration et la modernisation des captages.

En matière environnementale

Certains des travaux de recherche identifiés par le GEP et nécessaires afin d'aboutir, à terme, à la décontamination des sols seront financés par d'autres fonds.

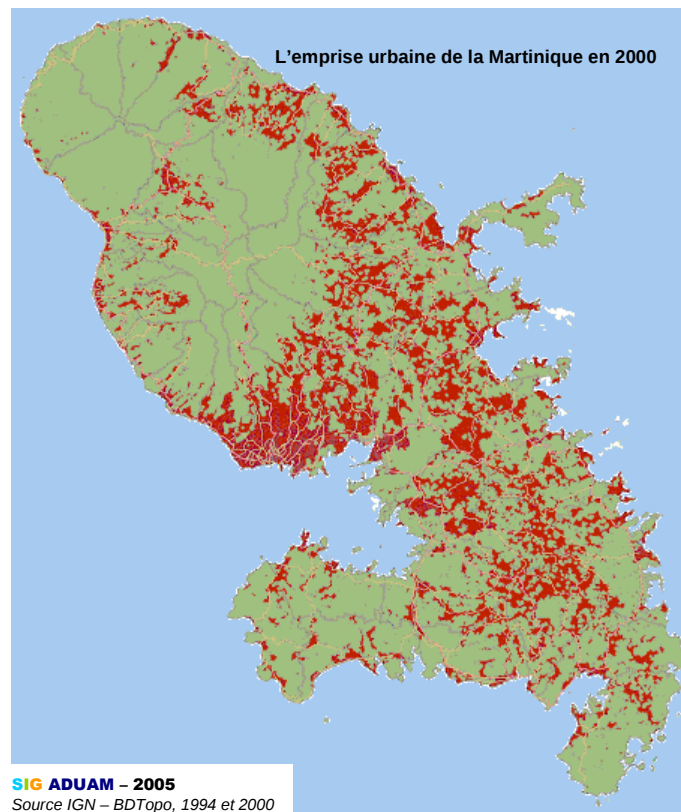
3.1.4 Economie rurale et qualité de vie

Le décret préfectoral n°2006-430 du 13 avril 2006 définit les communes rurales de Martinique par défaut. En effet, ce décret dresse la liste des communes urbaines, à savoir Fort de France, Schoelcher et Trinité. Ainsi, toutes les autres communes sont considérées comme rurales.

Une zone rurale plutôt estompée

Les contraintes géographiques et la croissance démographique estompent la distinction entre zones urbaines et zones rurales. L'interpénétration est notamment visible autour des agglomérations les plus importantes, entre les zones de production agricole et la ville, en raison d'une extension rapide de cette dernière. L'exiguïté de l'île, le relief et le mitage du territoire, renforcés par des infrastructures de transport saturées donne à la Martinique l'image d'une « île-ville ». Mais des zones très rurales subsistent bien à côté des zones périurbaines et urbaines. Toutefois, la problématique des services aux populations, de l'éloignement des centres ou encore de déprise, n'est pas aussi prégnante que dans l'hexagone.

³⁰ PO FEDER – 2007-2013 (version projet – mai 2007), p 116, 117, 120, 121



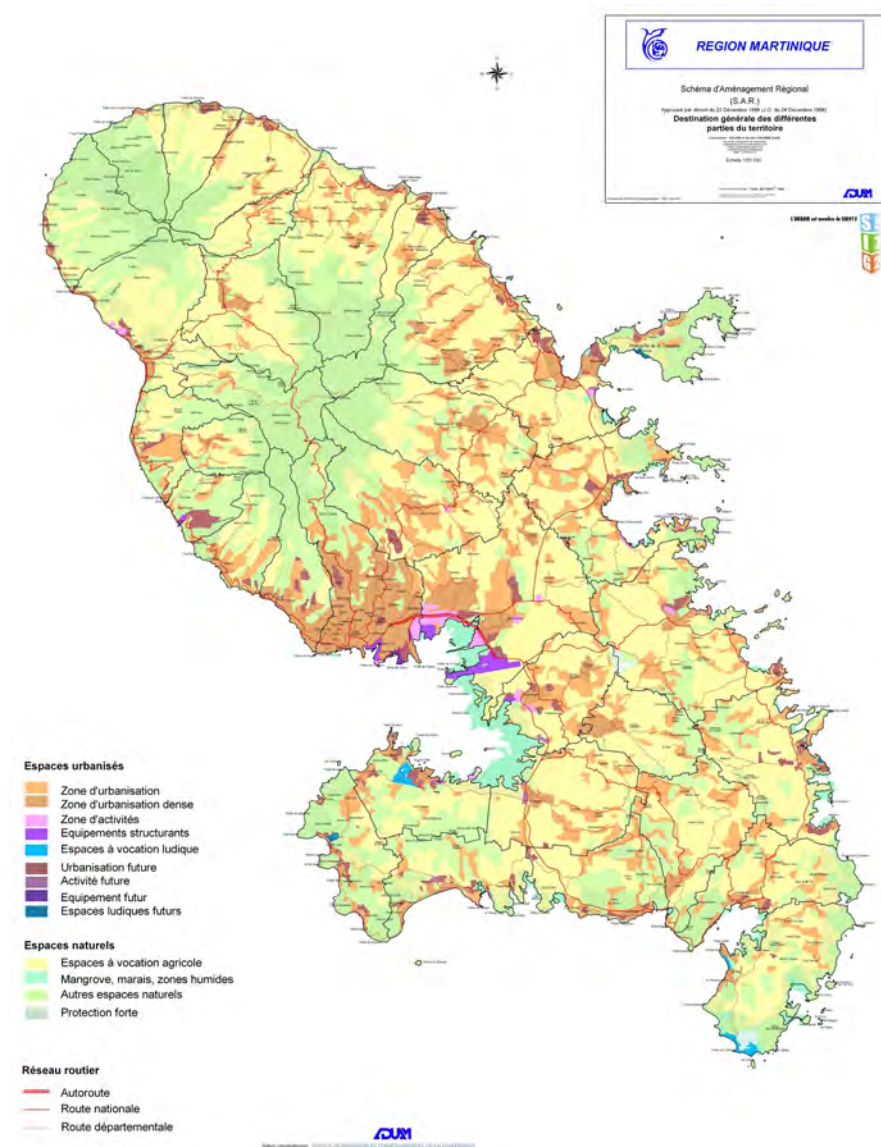
Il y a en revanche un besoin de dynamisation, notamment par l'animation et la mise en réseau. Mettre sous tension les territoires, soutenir la création d'activité pour favoriser l'emploi et l'inclusion sociale sont essentiels. Il en est de même du cadre de vie.

Un territoire exposé à des déséquilibres urbains, économiques et démographiques

Un trait distinctif de la Martinique réside dans l'hétérogénéité de son territoire : hétérogénéité géographique d'une part, au regard du relief accidenté de l'île et de la diversité de ses écosystèmes ; hétérogénéité économique d'autre part, au vu des activités inégalement développées dans chaque zone de l'île ; hétérogénéité de son armature urbaine enfin, compte tenu des écarts de densité de population mesurés.

A la lumière de ces handicaps à surmonter et des atouts à valoriser, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) identifie six zones géographiques, territoires de projets appelant des stratégies de développement différenciées pour un aménagement solidaire et équilibré du territoire, avec un accent particulier sur :

- Les espaces urbains et ruraux sensibles ;
- Les communes rurales isolées ou enclavées ;
- Les espaces d'aménagement touristiques ;
- Les zones agricoles.

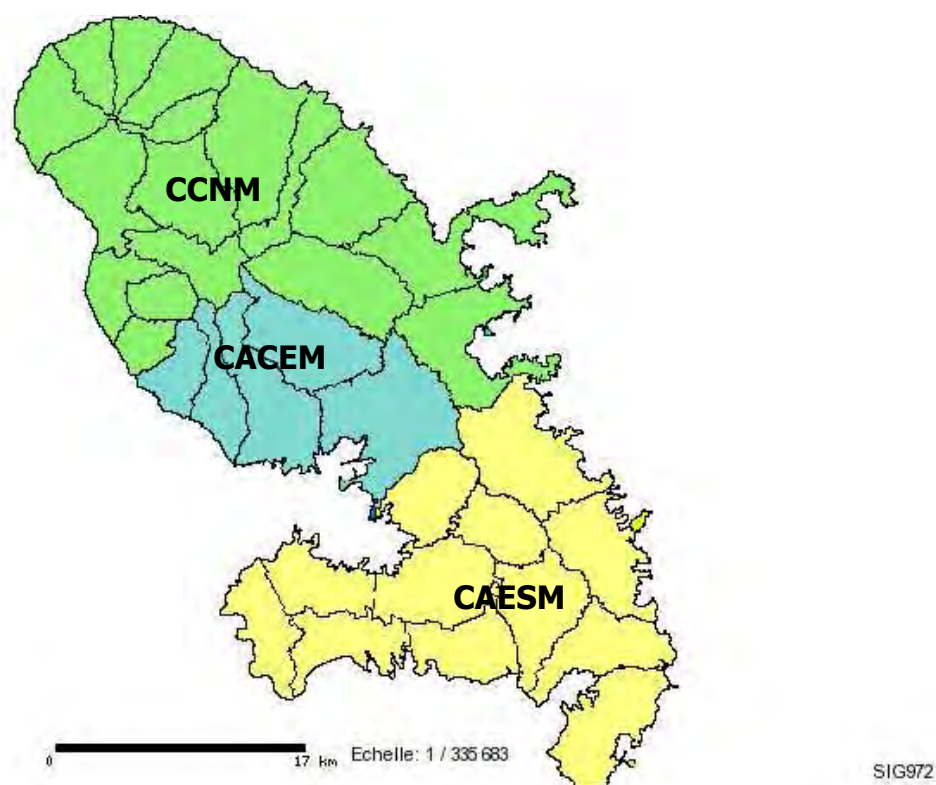


De nouveaux outils pour concilier le développement économique de la Martinique et la préservation de ses espaces naturels

Le SAR établit les orientations fondamentales de la politique d'aménagement du territoire à l'horizon 2015 dans une stratégie de développement durable de la Martinique. Il retient dans son parti d'aménagement : le développement d'une armature urbaine forte et mieux équilibrée ; la préservation de 40 000 ha de terres agricoles ; la protection et la mise en valeur des espaces et paysages remarquables ; la rationalisation du réseau de communication.

Aussi, depuis 1996 cette démarche de cohérence a été initiée dans le cadre de l'aide du Conseil régional aux communes ainsi que celle du Conseil général visant à doter l'ensemble de la Martinique d'un standard minimum d'équipements.

Depuis avril 2005, les questions d'organisation et de planification spatiale, sont traitées dans le cadre du Contrat d'Aménagement du Territoire (CAT), signé entre le Conseil régional, la CCNM, la CACEM, la CAESM et le Parc Régional Naturel, pour les accompagner dans leurs projets de développement et assurer un développement équilibré du territoire.



L'action en faveur des pôles urbains, espaces ruraux et zones urbaines sensibles

Au regard de l'aire d'influence des villes de l'agglomération Centre qui connaissent une croissance soutenue, la Martinique est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs pour assurer la compétitivité de l'ensemble de ses pôles urbains de manière à préserver la cohésion de son territoire. Avec une densité moyenne de population très élevée (338 h/km²), la Martinique conjugue en zone rurale, un habitat dispersé, marqué par une tendance forte à la dévitalisation des bourgs et un déséquilibre « Nord/Sud », avec des pôles urbains caractérisés par une concentration des activités et de la population dans l'agglomération Centre. Ces éléments, mis en perspective dans un contexte de mutations économiques et sociales marqué par un vieillissement de la population et par des phénomènes d'exclusion liés notamment à un niveau de chômage élevé, risquent d'accentuer ces déséquilibres et de favoriser l'émergence de territoires et zones sensibles concentrant les fragilités. Les leviers actionnés sont nombreux pour agir en faveur d'une répartition harmonieuse des hommes et des activités :

- **La rénovation des centres bourgs** : il s'agit de revitaliser ces centres villes dans le respect de leur identité et de mieux réguler le rapport à leurs périphéries. Il s'agit aussi de maîtriser le mouvement autour d'une armature urbaine à structure polycentrique, en opposition à l'étalement actuel en « tâche d'huile » peu propice à une véritable diffusion du développement à l'ensemble du territoire.
- **Les aménagements urbains dans les quartiers prioritaires** : l'amélioration des dessertes internes, les équipements culturels et sportifs de proximité, ainsi que la réhabilitation des immeubles, constituent des pistes privilégiées pour favoriser la diversification de leurs fonctions dans le tissu urbain.
- **L'intégration sociale** : les dispositifs de développement social doivent faire partie intégrante de la réorganisation des territoires, notamment sur les volets emploi et formation.

La mise en valeur et la préservation des espaces touristiques pour redynamiser une activité en déclin

Les paysages, la diversité de la faune et de la flore, la qualité des eaux, la richesse des milieux aquatiques, le patrimoine architectural mais aussi la gastronomie sont autant d'atouts favorisant l'attractivité touristique de la Martinique. Afin de jouir au mieux de ce potentiel et de préserver son environnement, la Martinique s'est dotée en 1999 d'un Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique qui définit la stratégie du développement touristique sur 10 ans autour de trois grandes orientations :

- **Un aménagement touristique diversifié, équilibré et complémentaire** : la Martinique dispose de potentialités en matière de développement et d'aménagement, mais demeure mar-

quée par l'insuffisance de certains équipements dans des espaces à vocation touristique. C'est notamment le cas des régions rurales et du Nord qui présentent des richesses culturelles et patrimoniales, mais ne disposent pas d'équipements adéquats pour l'accueil du public. Par ailleurs, l'offre hôtelière martiniquaise caractérisée actuellement par des hébergements de moyenne gamme et vieillissants par rapport à l'ensemble de l'offre caribéenne nécessite la poursuite d'investissements lourds pour leur remise à niveau.

- **La structuration et la diversification de l'offre** : l'offre touristique martiniquaise se caractérise par une faiblesse de l'organisation des services et dans l'exploitation des potentiels (notamment en matière de tourisme vert et de tourisme bleu). La création d'espaces d'aménagement touristiques nouveaux, la restructuration des zones touristiques anciennes, la création et l'équipement d'espaces ludiques liés à la mer, la politique d'intercommunalité et le développement durable de la zone Nord de la Martinique devraient permettre le rééquilibrage de l'activité touristique, sur l'ensemble du territoire régional.
- **La promotion de la destination et la mise en place d'outils d'études** : la clientèle française constitue aujourd'hui 80 % de la clientèle touristique de l'île. La destination Martinique nécessite la poursuite d'une politique de promotion plus offensive, notamment par le biais d'internet.

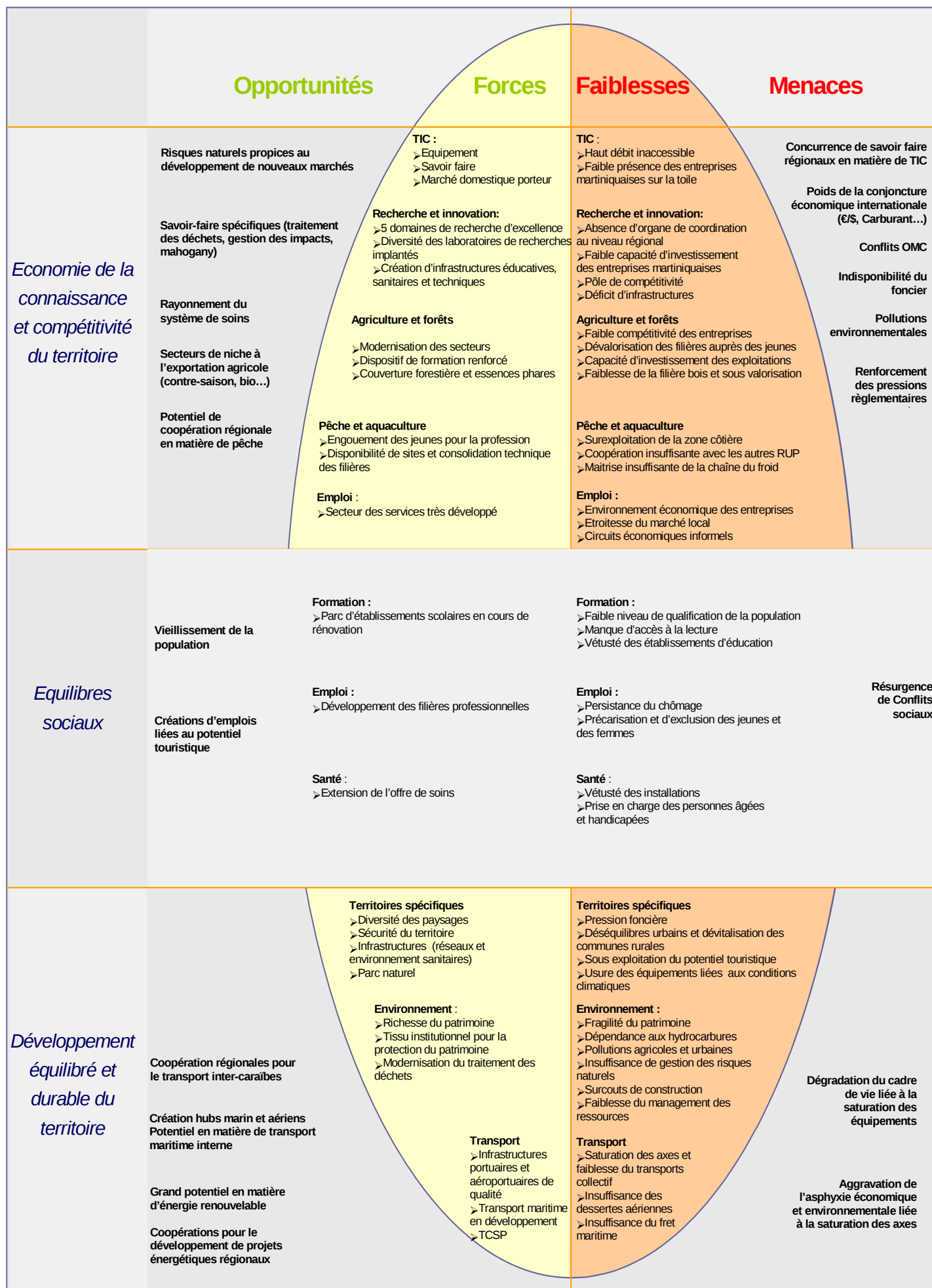
Le secteur du tourisme connaît depuis 1998 une crise profonde se traduisant par une perte de l'ordre de 300 000 visiteurs en 8 ans. La fréquentation est passée en effet de 950 000 visiteurs en 1997 à 639 060 en 2005. Cette chute s'explique notamment par la désaffection de la clientèle croisiériste dont les effectifs ont chuté de 75 % entre 1997 et 2004.

La Martinique doit aujourd'hui se différencier des autres destinations de la Caraïbe en proposant des produits plus compétitifs (équipements adaptés, réseau routier, qualité environnementale...).

3.1.5 Leader

La Martinique a bénéficié d'un programme LEADER dans le cadre de la programmation 2000-2006. Ce programme, porté par la Communauté de Communes du Nord de la Martinique (CCNM) constituée en Groupe d'action locale (GAL), a articulé sa stratégie territoriale de développement autour d'un thème fort : la mise à niveau du territoire pour les produits et les hommes, à travers le thème fédérateur : « valorisation des produits locaux ».

La Communauté des Communes du Nord de la Martinique recouvre depuis 10 ans 18 communes pour plus de 100 000 habitants. Depuis 2001, la Communauté a enclenché avec des acteurs déjà bien implantés sur le périmètre intercommunal (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, le Pays d'Accueil Touristique Plein Nord Martinique et un partenaire privé, l'entreprise APART) une dynamique partagée de développement et de cohérence territoriale. Celle-ci s'est principalement articulée autour de 2 leviers, Leader+ qui a démarré en 2003 et la démarche pays en 2005.



Forces	Faiblesses
AGRICULTURE Effet restructurant des aides à l'installation Un secteur agroalimentaire qui se modernise Un marché intérieur force de consommation avec une tendance à la préférence locale en matière de consommation Une prise de conscience de la nécessité de réorienter les stratégies de développement, avec renforcement des approches commerciales et environnementales Une organisation professionnelle consolidée, une structuration des exploitations Un dispositif de formation, d'appui technique renforcé permettant l'augmentation de niveau de qualification des exploitants agricoles Un dispositif de R&D structuré (le PRAM qui regroupe 3 organismes de recherche aux approches complémentaires le PARM, le CTCs) Un dispositif d'irrigation qui se développe et se modernise	AGRICULTURE Concentration de l'activité sur deux productions de plus en plus dépendantes des marchés internationaux (vulnérabilité) Difficultés des démarches de diversification telles que le maraîchage, les productions florales (difficulté pour assurer des productions constantes, problèmes phytosanitaires) et échec du repositionnement stratégique sur la production d'ananas Insuffisances du réseau d'irrigation des sols (surtout Nord-Caraïbe) Problématique d'accès au foncier (quantité, qualité, coût, enclavement...) Difficultés des conditions d'accès au métier d'agriculteur (filières de formation, image dégradée du secteur pour les jeunes) Fragilité et faible capacité d'investissement des exploitations agricoles (endettement, faiblesse de la gestion, dépendance aux aides publiques, âge élevé des chefs d'exploitation) Faiblesse des productions agricoles par rapport aux besoins locaux Faiblesse des positions des produits martiniquais par rapport à leurs concurrents sur les marchés de l'UE (coûts, prix et marketing)
FORET Couverture forestière étendue Essences phare : culture de mahogany (ébénisterie) Savoir-faire en matière de sylviculture du mahogany Présence de l'ONF	FORET Faiblesses de la filière bois dans son ensemble, depuis l'exploitation jusqu'à l'artisanat en passant par la première transformation ; manque de connaissance de la forêt, taille limitée du marché local ; déficit de formation dans les entreprises forestières d'exploitation ou de transformation Coût de production beaucoup plus élevé que les pays voisins (concurrence forte des bois brésiliens) Pas d'organisation de la forêt privée Hétérogénéité spatiale de l'exploitation et desserte d'accès
Opportunités	Menaces
AGRICULTURE Volonté partagée des acteurs de protéger les espaces littoraux par des acquisitions foncières Environ 15 000 ha de friches Modernisation, augmentation de la taille des exploitations pouvant être favorisées par le renouvellement de la population des exploitants agricoles : l'âge moyen élevé des exploitants agricoles est une opportunité (sous réserve que les conditions de transmission soient organisées) Adaptation des stratégies de volumes selon les productions et reconquête des prix et de la valeur ajoutée Amélioration du taux de couverture du marché local Repositionnement des produits agricoles et agroalimentaires martiniquais (et/ou antillais) par renforcement du marketing : qualité, éthique de production, communication sur l'origine... Synergies tourisme/ agriculture Niches à l'exportation (contre-saison), développement du secteur « bio » et valorisation des cultures « non alimentaire » : Restructuration et/ou reconversion des exploitations selon les filières en vue d'améliorer la compétitivité et la durabilité des systèmes de production et de commercialisation Valorisation des savoir-faire et organisation du transfert de compétence en agronomie	AGRICULTURE Conflits récurrents à l'OMC sur les dispositions de l'OCM banane et sucre qui pourraient tourner en défaveur des producteurs communautaires (2009) Disponibilité de terres agricoles non polluées en quantité suffisante Asphyxie économique et effondrement de la filière banane Perte de parts de marché des rhums martiniquais, de plus en plus concurrencés sur le segment des rhums blancs (Cuba) Dilution de l'image et des positions des produits agricoles martiniquais
FORET Inventaire des espaces naturels et forestiers en cours Connaissances techniques existantes sur mahogany mais aussi sur autres essences locales productives à favoriser Marchés de niche dans l'ébénisterie de luxe ou marché plus ouvert dans des productions à forte valeur ajoutée Desserte d'accès aux massifs forestiers dont le caractère multifonctionnel permet en outre l'accueil du public, la desserte de zones agricoles, le désenclavement de petits territoires	FORET Projets très dépendants financièrement Concilier production, accueil du public et préservation des écosystèmes En l'absence d'interventions sylvicoles, risques d'envahissement par des espèces indésirables, et sur les parcelles de production, baisse de la croissance et de la qualité des bois

3.2 Stratégie retenue

Les zones rurales auront au cours des prochaines années des défis particuliers à relever. Il ressort en effet de l'état de lieux des caractéristiques préoccupantes :

- Déclin de l'espace agricole ;
- Renouvellement insuffisant des générations ;
- Déséquilibre dans la structure des productions agricoles ;
- Risque de marginalisation économique du secteur agricole, qu'il résulte d'événements économiques, environnementaux ou naturels.

L'espace rural martiniquais, à cause de la superficie limitée, de la densité d'occupation du territoire et de la forte urbanisation, se trouve particulièrement morcelé et difficile à définir comme une entité territoriale distincte.

Pour répondre à ces défis, plusieurs leviers stratégiques sont à actionner :

- Intensifier les politiques foncières pour préserver les espaces agricoles et naturelles ;
- Renouveler les générations pour amplifier la structuration des entreprises agricoles et professionnaliser les acteurs ;
- Moderniser les exploitations agricoles pour en faire des entreprises viables, transmissibles, attractives en terme d'image et d'emploi, capables à leur tour de soutenir le progrès et l'innovation ;
- Diversifier les productions, valoriser les produits, développer des signes officiels de qualité pour faire face à l'intensité concurrentielle qui prévaut dans ce secteur ;
- Accompagner l'organisation des professions ;
- Développer des pratiques et des modes de production plus respectueux de l'environnement ;
- Accompagner les territoires pour conserver le caractère multifonctionnel des zones rurales notamment en terme d'emploi et de cadre de vie ;
- La reconstitution du potentiel de production endommagé par le cyclone Dean qui a durement frappé la Martinique dans la nuit 16 au 17 août 2007 mobilisera sur les 2 prochaines années l'ensemble des secteurs.

Les conséquences sur l'économie de l'île suite du passage du cyclone sont en effet extrêmement lourdes.

Les productions bananières et fruitières apparaissent les plus touchées mais les dommages aux secteurs de diversifications végétales (cultures maraîchères, vivrières et florales) et animales sont importants. On estime à près de 2 300 le nombre d'agriculteurs concernés et une première évaluation des dommages se monte à 165 M€ dont 88 M€ au titre des pertes de fonds :

- 96 M€ pour la banane ;
- 46 M€ pour le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture et le vivrier ;
- 21 M€ pour l'élevage, l'apiculture et l'aquaculture ;
- 2 M€ pour la canne.

La totalité de la production de banane est perdue et l'appareil de production est détruit sur l'ensemble de l'île. La remise en état ne pourra se faire que progressivement, d'où une reprise totale de la production envisageable que mi 2009. Les premières livraisons de bananes ne sont prévisibles, dans les cas les plus favorables, qu'à partir d'avril 2008. Les pertes de production sont évaluées à 34,5 M€ et les pertes de fonds concernent les parcelles (remise en production), les bâtiments, le matériel d'irrigation et la voirie (traces – fossés). La remise en production est évaluée à 50,8 M€. La remise en état des chemins d'exploitation, des systèmes d'irrigation ainsi que les dommages aux bâtiments se montent à 10 M€.

La diversification végétale est particulièrement impactée, le montant global des dommages est évalué à 45 M€ :

- La production fruitière est perdue en quasi-totalité et l'appareil de production a subi de lourdes pertes. On estime que la production fruitière locale est touchée à 80 % et la production d'agrumes à 100 %. La difficulté majeure sera la reconstitution des vergers. Les dommages sont évalués à 9,48 M€ ;
- La production maraîchère est considérée comme détruite à 100 % ou sans valeur marchande. Pour le vivrier, le taux de pertes est élevé et variable en fonction des productions. Les pertes de production sont évaluées 28,9 M€. S'ajoutent les coûts liés à la réfection, construction ou le remplacement des serres, des bâtiments, des traces et chemins d'exploitation pour 2,28 M€ ;
- La production florale est très touchée avec 40 % de la production annuelle détruite ou sans valeur marchande. Avec les dommages causés aux infrastructures (serres, abris...) les pertes de la filière sont évaluées à 4,75 M€.

Pour l'ensemble des filières d'élevage et de l'apiculture, les dégâts touchent principalement l'appareil de production (bâtiments, installations, clôtures, traces, cheptel reproducteur). Les pertes de fonds sont évaluées à 19 M€.

Cet événement qui survient en pleine rédaction du programme, au moment même où les réponses sont apportées à la 1^{ère} lettre d'observation de la Commission datée du 13 août 2007, conduira à une inflexion dans la mise œuvre des mesures, tout au moins pour ce qui concerne les 2 premières années.

Pour autant, la reconstruction de l'appareil de production, même si elle revêt un caractère d'urgence, ne se fera que progressivement car du fait des pertes de récoltes, la capacité financière des maîtres d'ouvrage est également mise à mal. Une première réponse viendra du fonds de secours mais le FEADER sera mobilisé prioritairement en appui du dispositif d'indemnisation. Il s'agira en effet de mobiliser efficacement les mesures, particulièrement la 126, de façon à assurer une part significative du relèvement de l'appareil de production. Le périmètre financier de l'axe 1 ne s'en trouvera pas modifié mais il sera nécessaire de se réserver la possibilité d'une nouvelle répartition au sein de l'axe dès lors que l'évaluation des pertes de fonds sera définitive et que la participation du fonds national de secours sera connue.

3.2.1 Un programme articulé autour de deux grands thèmes

Deux objectifs majeurs visent à assurer la pérennité des exploitations agricoles et forestières et leur intégration dans le développement durable de la Martinique.

Favoriser la contribution de l'agriculture et de la forêt martiniquaise à un développement durable de l'espace rural

En tout premier lieu, il convient d'assurer l'accès au foncier et pérenniser la sole agricole. Les politiques foncières (schéma des structures, ZAP, terres incultes...) seront poursuivies en associant autant l'ensemble des professionnels que les collectivités. Les mesures d'encouragement à l'installation seront confortées et complétées par des mesures incitatives à la libération foncière, l'aménagement des zones agricoles et à la préservation de la qualité des sols. Toutes les modalités d'aide à la transmission des terres seront encouragées. Le secteur forestier sera positionné en coopération avec l'agriculture dans la gestion de l'espace.

Les politiques de développement durable particulièrement nécessaires en milieu insulaire seront poursuivies et développées. Les mises aux normes, ainsi que la gestion de l'environnement et des déchets de l'agriculture, seront poursuivies et développées dans tous les secteurs. Les MAE seront encouragées, les possibilités de l'agriculture biologique seront évaluées et encouragées. Les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement de nouvelles techniques sur les exploitations seront encouragés. Ceux engagés sur les productions traditionnelles doivent être poursuivis. Un accent sera mis sur la maîtrise des fruits et légumes destinés à la vente sur place, à l'exportation ou à la transformation. Le cadre de vie en zone rurale sera amélioré, tout particulièrement pour les

conditions de travail des exploitations à dimension économique réduite qui doivent faire l'objet d'une approche globale. Les politiques de qualité et de label, ainsi que la mise en place des procédures de traçabilité seront encouragées et soutenues. Elles seront valorisées notamment par des campagnes de promotion.

La formation des agriculteurs, à tous les stades, intégrera ces nouvelles problématiques. La mise en oeuvre de la sylviculture à vocation ligneuse sera soutenue. Enfin, il sera nécessaire de parvenir à une gestion anticipée des crises.

Poursuivre le développement des activités agricoles et forestières en assurant leur valorisation sur les secteurs dynamiques et porteurs du marché

La constitution d'exploitations agricoles et forestières viables sera facilitée. Les politiques de modernisation, de mécanisation et d'agrandissement des exploitations seront poursuivies dans le respect de l'environnement et d'un développement durable. Elles seront appuyées par un dispositif d'accompagnement financier. Les mesures connexes au développement des exploitations seront poursuivies : viabilité, amélioration foncière, irrigation, lutte contre les ennemis des cultures...

L'aval de la production agricole sera développé. Les éléments structurant que sont le stockage, le conditionnement et la transformation seront développés. Les formations seront assurées auprès des organismes professionnels et des agriculteurs.

Les politiques d'accompagnement des agriculteurs seront poursuivies, ainsi que les efforts de développement et de structuration des filières. Le soutien des organisations professionnelles doit leur permettre de renforcer leur structure. Les coopératives agricoles et les organisations de producteurs doivent disposer d'une capacité d'engagement financier et d'une force de commercialisation significative. Ces structures aideront les agriculteurs tant dans leur stratégie de développement que dans l'aide technique traditionnelle. Les interprofessions seront encouragées pour une plus grande maîtrise des flux et des prix. Elles permettront une action concertée pour un meilleur positionnement des produits locaux. La gestion des risques spécifiques liés à la déstabilisation du marché sera prise en compte.

La diversification sera favorisée dans tous les secteurs assurant une valorisation. Seront ainsi encouragées les productions à valorisation locale mais aussi, à plus forte valeur ajoutée sur le marché intérieur et à l'exportation, l'élevage, l'agritourisme, de nouvelles techniques de valorisation, de transformation et de nouveaux marchés. La mise en place de la traçabilité et de labels viendront conforter cette diversification, auxquels s'ajoute l'accompagnement des initiatives portées par les acteurs du monde rural.

Les objectifs à atteindre s'articulent autour du maintien et de l'intégration des secteurs agricoles et forestiers dans le contexte social, économique et environnemental de la Martinique. L'objectif est d'une part, le développement durable et équilibré du territoire tout en renforçant la compétitivité et la valorisation des produits agricoles et forestiers et d'autre part, le maintien et le développement de l'emploi.

Stratégie pour améliorer la compétitivité des secteurs agricoles, agroalimentaire et sylvicole

Axe 1				
Domaine	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Equilibre financier
Agriculture	- Développer et faciliter l'accès à la profession - Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	- Raisonner de façon concomitante l'installation et la transmission - Valoriser les métiers agricoles (CQP, référentiel des métiers), améliorer l'image - Améliorer les conditions de travail - Prévenir les catastrophes naturelles	112 113 126	11 %
	- Adapter les exploitations agricoles - Accroître la compétitivité	- Privilégier les investissements sous signes de qualité - Réduire les coûts de production - Renforcer l'encadrement, soutenir la formation, diffuser le progrès et l'innovation	111 121	49 %

Industries et entreprises agroalimentaires et de transformation des produits agricoles	- Promouvoir la qualité - Valoriser les produits	- Développer de nouvelles productions adaptées au marché local - Améliorer la mise en marché, promouvoir les produits - Capter des niches de marché à l'export - Repositionner les produits agricoles et agroalimentaires martiniquais par le renforcement du marketing : qualité, éthique de production, communication sur l'origine...	123 124 132 133	20 %
Filière forêt et bois		- Améliorer la connaissance - Organiser la filière - Capter les niches de l'ébénisterie de luxe et les marchés à forte valeur ajoutée	122 123 124 125	
Occupation de l'espace	- Protéger et aménager le foncier	- Zone agricole protégée (ZAP) - Banque de terres - Maintien de l'activité - Reconquête des espaces agricoles - Protéger les espaces par des acquisitions foncières	125	20 %

Mesures de l'axe 1	
111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs et sylviculteurs
112	Installation
113	Renouvellement des générations
121	Amélioration et modernisation des exploitations agricoles
122	Amélioration de la valeur économique des forêts
123A	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles
123B	Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles
124	Mise en réseau des acteurs en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans le secteur agricole et agroalimentaire
125A	Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains
125B	Equipements collectifs d'irrigation
125C	Amélioration et rénovation des infrastructures forestières
126	Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole
132	Encourager les agriculteurs à la participation à des démarches de qualité alimentaire
133	Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

Stratégie pour améliorer l'environnement et l'espace rural

Axe 2				
Domaine	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Equilibre financier
Qualité des sols	- Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace - Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable - Optimiser l'utilisation agricole des terres sous contraintes phytosanitaires et environnementales	- Développer et former les agriculteurs à des pratiques de production plus respectueuses de l'environnement - Compenser les handicaps et les surcoûts - Améliorer la connaissance - Développer et mettre en oeuvre des plans de prévention phytosanitaires, et des suivis qualitatifs des produits, du sol, de l'eau et de la biodiversité - Développer et soutenir les équipements agroenvironnementaux - Soutenir les actions de reconversion	211 212	20 %
Qualité de l'eau			214 216	76 %
Biodiversité				
Surface forestière	- Préserver la couverture forestière et la diversité	- Protéger de l'envahissement des espèces indésirables,	227	4 %

	des essences	- Préserver la qualité des bois - Préserver le potentiel forestier		
--	--------------	---	--	--

Mesures de l'axe 2				
211	ICHN zones de montagne			
212	ICHN autres zones			
214	MAE			
216	Aides aux investissements non productifs agro-environnementaux			
227	Investissements non productifs en forêt			

Stratégie pour améliorer la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale

Axe 3				
Domaine	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Equilibre financier
Activité économique	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi	- Diversifier l'activité sur les exploitations agricoles - Promouvoir l'agritourisme et les activités touristiques - Développer des micro-entreprises	311 312 313	48 %
Population et services	Dynamiser le milieu rural	- Faciliter l'accès aux services et aux TIC	321	22 %
Cadre de vie	Valoriser le patrimoine rural	- Permettre la diffusion culturelle et soutenir l'itinérance de la culture - Réaménager les espaces publics autour des monuments - Restaurer et préserver le petit patrimoine - Valoriser le patrimoine historique - Faciliter l'accès des publics	323	24 %
Connaissance des zones rurales	Soutenir le potentiel de développement local	- Améliorer la connaissance des espaces ruraux	341	6 %

Mesures de l'axe 3	
311	Favoriser la pluriactivité des actifs agricoles – Développement des activités touristiques liées aux exploitations agricoles
312	Soutien au maintien et au développement des micro entreprises
313	Promotion des activités touristiques
321	Services de base pour l'économie et la population rurale
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural
341	Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement

Approche Leader

Axe 4				
Domaine	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Mesures	Equilibre financier
Développement local	- Soutenir le potentiel de développement local Améliorer la gouvernance	- Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales, intégrées et ciblées	411 412 413 421	80 %
		- Approche Leader	431	20%
Mesures de l'axe 4				
411	Opérations relatives à l'axe 1			
412	Opérations relatives à l'axe 2			
413	Opérations relatives à l'axe 3			
421	Coopération internationale et transnationale			
431	Animation et fonctionnement des GAL			

3.2.2 Une stratégie participant aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg

3.2.2.1 Lien avec la stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne vise à renouveler les bases de la compétitivité européenne, à augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité et à renforcer la cohésion sociale en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain.

La politique de développement rural cofinancée par l'Union européenne s'inscrit dans cette stratégie. En soutenant l'investissement, elle participera à l'amélioration de la productivité. En encourageant l'initiative, par l'aide à la coopération, le soutien à l'activité en zone défavorisée ou l'appui à la création de petites entreprises artisanales ou de service, elle participera à une croissance riche en emplois susceptible de renforcer la cohésion sociale. En favorisant l'accès des actifs des zones rurales à la formation et en soutenant les projets élaborés sur le terrain par les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, elle mettra sur les compétences humaines.

Axe 1			
Code de la mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution du FEADER
111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques dans les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole	- Renforce le capital humain - Œuvre à une meilleure cohésion sociale en facilitant l'accès à la formation continue pour les jeunes ruraux à l'instar des jeunes de la ville - Participe à l'accroissement de la productivité	11,2 M €
112	Installation des jeunes agriculteurs	- Permet le maintien de l'emploi en zone rurale - Accélère les mutations techniques - Participe à l'accroissement de la productivité	4,1 M €
121	Modernisation des exploitations agricoles	- Accélère les mutations techniques - Participe à l'accroissement de la productivité	20 M €
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	- Accélère les mutations techniques - Participe à l'accroissement de la productivité	0,8 M €

123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	▪ Accélère les mutations techniques ▪ Participe à l'accroissement de la productivité ▪ Participe à une économie à haute valeur ajoutée	9,7 M €
124	Mise en réseau des acteurs en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire	▪ Participe à la recherche et à l'innovation ▪ Participe à une économie à haute valeur ajoutée	0,5 M €

Axe 2			
Code de la mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution du FEADER
	Ensemble des mesures	▪ Promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité ▪ Promeut la diffusion de pratiques agricoles et sylvicoles innovantes ▪ Renforce l'attractivité du territoire	Impact indirect sur la création de l'emploi

Axe 3			
Code de la mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution du FEADER
311	Diversification vers des activités non agricoles	▪ Participe au maintien et/ou à la création d'emplois	0,5 M €
312	Aide à la création et au développement des micro entreprises		0,6 M €
313	Promotion des activités touristiques		0,7 M €
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	▪ Renforce la cohésion sociale	0,85 M €
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	▪ Promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité ▪ Promeut la diffusion de pratiques agricoles et sylvicoles innovantes ▪ Renforce l'attractivité du territoire	0,95M €
341	Acquisition de compétences, animation et mise en oeuvre	▪ Renforce le capital humain ▪ Œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux ▪ Participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes	0,75 M €

Axe 4			
Code de la mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution du FEADER
	Approche LEADER	▪ Renforce le capital humain ▪ Œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux ▪ Participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes ▪ Permet la diffusion de pratiques innovantes	Impact inclus dans les axes 1, 2 et 3 6,9 M €

3.2.2.2 Lien avec la stratégie de Göteborg

La stratégie de Göteborg fait un impératif s'imposant aux Etats membres. La durabilité s'entend au niveau économique, sociétal et environnemental.

Le PDRM s'inscrira pleinement dans cette stratégie :

- la durabilité économique sera au cœur de la mise en œuvre du programme. Elle sera notamment assurée par un processus rigoureux de définition des aides et de la sélection des projets. Les modalités de suivi permettront les ajustements nécessaires ;
- la durabilité sociétale sera garantie par les processus partenariaux mis en œuvre à chaque étape de la programmation : définition, suivi et mise en œuvre. L'approche LEADER aura un rôle particulier à jouer à cet égard ;
- la durabilité environnementale : l'Union européenne a fait du respect de l'environnement un objectif s'imposant à toutes les politiques mises en œuvre. Forte de cette analyse, la Martinique souhaite faire de l'amélioration de l'environnement un objectif auquel doivent concourir tous les axes du PDRM. Pour ce faire, le programme intègre la dimension environnementale dans la définition même de certains dispositifs. Il en fait par ailleurs la condition d'accès à certains d'entre eux et l'introduit autant que faire se peut dans les critères de sélection des projets.

Le tableau ci-dessous présente l'apport des principales mesures des 3 axes (hors mesures agroenvironnementales et mesures en faveur de la forêt) qui intégreront une dimension environnementale forte :

Axe	Code de la mesure	Mesure	Apport environnemental
1	111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques dans les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole	▪ Sensibilisation à l'impact environnemental des activités économiques ▪ Evolution des pratiques agricoles
	112	Installation des jeunes agriculteurs	▪ Aide complémentaire pour les installations en zones défavorisées afin de permettre une occupation équilibrée du territoire
	121	Modernisation des exploitations agricoles	▪ Prise en compte des critères environnementaux dans la sélection des projets d'investissement ▪ Développement d'une production favorable à l'environnement (agriculture biologique)
	125	Infrastructures agricoles et forestières	▪ Maintien du foncier agricole en créant 15 000 ha de zone agricole protégée ▪ Protection d'espaces agricoles et péri-urbains ▪ Remise en valeur d'espaces en friche ▪ Structuration de réseaux hydro-agricoles collectifs afin de rationaliser la gestion de l'eau
	126	Prévention et reconstitution du potentiel d'exploitation	▪ Accroître la protection des surfaces exploitées contre les risques naturels
	132 et 133	Produits de qualité	▪ Développement d'une production favorable à l'environnement (agriculture biologique)
2	211 et 212	Zones défavorisées	▪ Permet l'occupation équilibrée du territoire et donc la préservation de la biodiversité ▪ Engagements environnementaux
	216	Investissements non productifs en lien avec les MAE	▪ Meilleure connaissance du risque de contamination par la chlordécone ▪ Préservation de la qualité des sols, des eaux et de la biodiversité
3	323	Préservation et mise en valeur du patrimoine rural	▪ Plan de protection des espaces naturels ▪ Elaboration de documents de sensibilisation environnementale
	341	Acquisition des compétences en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement	▪ Permettra par exemple l'émergence d'initiative de création et/ou d'extension de zones protégées

3.2.3 Impacts transversaux

Effets transversaux attendus :

- Emploi : fort (créations), neutre (maintien)
- Egalité des chances (prise en compte de la situation des femmes) : fort, neutre
- Prise en compte des NTIC : fort, neutre
- Environnement : fort, neutre, faible

Axe	Code de la mesure	Mesure	Emploi	Egalité des chances	TIC	Environnement	Innovation
1	111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques	neutre	neutre	fort	fort	fort
	112	Installation des jeunes agriculteurs	fort	neutre	neutre	fort	
	113	Prétraite des agriculteurs	fort	neutre		fort	
	121	Modernisation des exploitations agricoles	fort	neutre	fort	fort	fort
	122	Amélioration de la valeur économique des forêts	fort	neutre		fort	fort
	123	Investissement dans les entreprises agroalimentaires	fort		fort	fort	fort
	124	Coopération pour la mise au point de nouveaux produits					fort
	125	Infrastructures agricoles et forestières				fort	
	126	Prévention et reconstitution du potentiel d'exploitation				fort	
	132 et 133	Produits de qualité				fort	fort
2	211 et 212	Zones défavorisées	fort			fort	
	214	MAE				fort	fort
	216	Investissements non productifs en lien avec les MAE				fort	
3	311	Diversification des activités non agricoles	fort	fort		neutre	
	312	Création et développement de micro entreprises	fort	fort		neutre	fort
	313	Promotion des activités touristiques	fort	fort		neutre	
	321	Services de base à l'économie	fort	fort	fort	neutre	fort
	323	Préservation et mise en valeur du patrimoine rural	fort	fort		fort	fort
	341	Acquisition des compétences en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement					fort
4	LEADER		fort	fort	fort		

3.3 Evaluation ex-ante

3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante

L'évaluation *ex-ante* des programmes de développement rural est une obligation communautaire. Elle fait partie du programme de développement rural. Elle doit permettre une meilleure efficacité de la programmation grâce à une meilleure allocation des ressources. C'est un processus itératif et interactif destiné à accompagner et enrichir l'élaboration du programme.

Cette évaluation est accompagnée d'une évaluation environnementale stratégique qui analyse les impacts du programme sur l'environnement.

Le travail d'évaluation a été confié à un groupe de consultants indépendants.

3.3.2 Résultats

L'évaluation souligne la cohérence très élevée du PDRM avec les orientations stratégiques communautaires (OSC), le Plan stratégique national (PSN) ainsi qu'avec le règlement FEADER.

La continuité avec la programmation précédente est notée mais avec une réinterprétation plus large des mesures, tant sur la forme que sur le fond. L'approche globale, ainsi que le poids financier donné à chacune des anciennes thématiques marquant une rupture relative.

L'approche thématique plutôt que sectorielle comme par le passé est également notée.

L'évaluation observe que le nouveau programme recherche une plus grande diversification de l'économie rurale, sans négliger la très grande fragilité de l'agriculture régionale. L'état de la situation en matière agricole fortement contrainte justifie selon les évaluateurs, la prédominance des soutiens affichés à l'agriculture. Elle considère que la stratégie est incontestablement porteuse d'améliorations significatives concernant la capacité concurrentielle des différentes filières.

S'agissant de l'axe 3 du programme, les évaluateurs considèrent que faute de ressources suffisantes, les réponses apportées ne pourront qu'être d'envergure limitée. Mais ils notent la particularité de la situation rurale, densément occupée à titre résidentiel, qui s'interpénètre avec l'espace urbain ainsi que l'économie de ces espaces ruraux qui repose fortement sur les activités agricoles.

Les évaluateurs apprécient favorablement, dans l'ensemble, la quantification des objectifs et le dispositif d'indicateurs. Ils proposent toutefois que des améliorations soient encore apportées.

3.3.3 Evaluation stratégique environnementale (ESE)

L'ESE découle de l'application de la directive 2001/42/CE. Cette obligation réglementaire vise à s'assurer que les incidences probables et notables du programme de développement rural sur l'environnement seront identifiées, décrites, évaluées et prises en compte dans la programmation. Pour ce faire les évaluateurs déterminent les principaux enjeux environnementaux pour le développement des espaces ruraux. L'ESE analyse les impacts positifs ou négatifs de la programmation au regard de ces enjeux.

L'évaluation stratégique environnementale du PDRM a été menée par le consultant en charge de l'évaluation *ex-ante*.

L'évaluation de la stratégie environnementale conclut sur l'absence d'impact négatif de niveau stratégique fort et le peu de mesures du PDRM susceptibles d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement. L'évaluation considère que les effets négatifs du programme sont dépendant des conditions de mise en œuvre et devraient donc pouvoir être maîtrisés par la mise en place de mesures appropriées. Il relève un nombre d'impacts positifs relativement important, certains, directement liés à la programmation de la mesure et correspondant par conséquent à un niveau d'impact stratégique fort.

De leur point de vue, seule la mesure de soutien au développement de l'activité touristique (313) présente un certain risque pour l'environnement, car elle pourrait se traduire par une augmentation de la fréquentation de milieux naturels sensibles. Cet impact demeure toutefois assez dépendant des mo-

dalités de la mise en œuvre et il n'est pas possible de conclure avec certitude sur l'implication du programme.

D'autres mesures sont susceptibles de provoquer des effets négatifs sur l'environnement, mais leurs impacts sont fortement dépendants des conditions de mise en œuvre. Par conséquent, il est possible, qu'en définitive, leur mise en œuvre se traduise par des impacts nuls voire positifs. Il s'agit notamment des mesures relatives à :

- l'installation (112),
- l'amélioration et la modernisation des unités de production agricoles (121),
- l'accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles (123),
- la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier (1.2.4),
- l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) dans et hors régions montagneuses (211, 212),
- la diversification vers des activités non agricoles (311),
- la création des micro-entreprises (mesure 312).

Parallèlement, plusieurs mesures ont un impact positif ou très positif sur l'environnement, susceptibles de compenser en partie au moins les impacts négatifs des autres mesures. En particulier, les impacts des mesures suivantes ont été identifiés comme positifs ou très positifs et sont très peu dépendants des modalités de mise en œuvre :

- aménagement foncier et protection des milieux agricoles et naturels périurbains (125),
- amélioration des infrastructures routières (125),
- prévention et reconstitution du potentiel de production agricole (126),
- mesures agroenvironnementales (investissements productifs et non productifs : 214, 216),
- investissements non productifs en forêt (227),
- conservation et mise en valeur du patrimoine rural (323).

Les principales composantes environnementales concernées par ces impacts sont les milieux naturels et les ressources naturelles. Les mesures 125 et 126 concernent plus spécifiquement les risques naturels. La gestion de l'espace, la gestion des déchets et la sensibilité à l'environnement sont également touchés par des impacts positifs.

3.3.4 Consultation publique

L'ESE s'accompagne d'une consultation publique obligatoire sur l'impact environnemental de la programmation. La consultation publique est ouverte selon le calendrier ci-après :

Information du public de l'ouverture d'une consultation des projets de PO et du PDRM, des rapports environnementaux et des avis de la DIREN par voie de presse (journal + site Internet de la Préfecture)	02/04/2007
Mise à disposition du public le 10/04/2007 d'un document présentant les PO et le PDRM ainsi que les rapports environnementaux et les avis DIREN (avec la possibilité de formuler des remarques – recueil des avis sur un questionnaire pré-formaté)	10/04/2007
Consultation publique	10/04 au 10/05 2007

La consultation du public sur les aspects environnementaux de la nouvelle génération de programmes européens (Programme Opérationnel FEDER et Programme de Développement Rural Régional 2007-2013) a été organisée par le Préfet de la région Martinique du 10 avril au 10 mai 2007.

Pour cela, les projets de programmes, leurs évaluations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale (DIREN) ont été mis à disposition du public sur le site Internet de la Préfecture, ainsi que sous format papier en Sous Préfectures et au SGAR.

Le PO FEDER de Martinique et son évaluation environnementale ont fait l'objet de trois contributions. Ces remarques n'ont pas entraîné la réalisation de compléments ou de corrections.

Concernant le PDRM, une seule contribution émanant d'une organisation de la filière canne-sucre-rhum (CODERUM) a été enregistrée. Cette dernière s'inquiète de « la réduction des crédits FEADER ... » alloués sur la période 2007-2013 « qui vont freiner la nécessaire modernisation des entreprises et leur adaptation aux nouvelles normes de traitement des effluents et de mise en sécurité ». Ces constats n'entraînent pas de modification dans le PDRM.

3.3.5 Prise en compte de la consultation publique et des travaux d'évaluation

L'autorité de gestion complètera, au regard des remarques des évaluateurs, l'état des lieux des zones rurales. Elle apportera la plus grande attention au suivi de la programmation afin de s'assurer de l'utilisation optimale des dispositifs et définira les points de contrôle en ce sens.

Ce suivi régional permettra une connaissance fine de la mise en œuvre des dispositifs, assise sur l'expérience concrète des acteurs du développement rural. Le comité de suivi régional, fort de son expérience de terrain, pourra proposer à l'autorité de gestion des modifications des mesures ou du programme afin d'optimiser l'efficacité de la mise en œuvre. Il sera également le lieu privilégié de travail coopératif avec les partenaires institutionnels, professionnels et associatifs.

3.4 Impact de la programmation 2000-2006 et autres informations

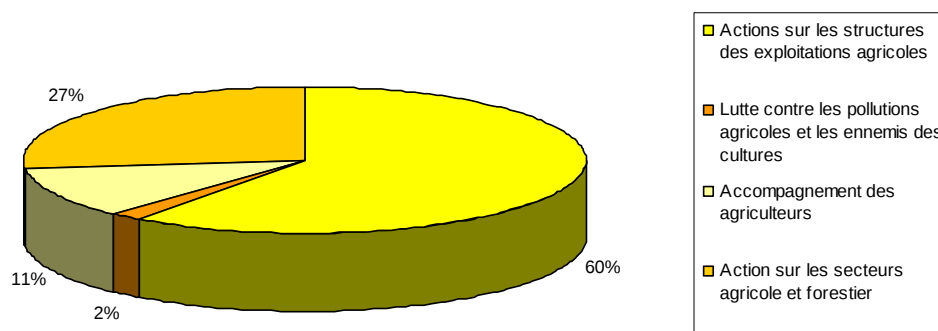
3.4.1 Ressources financières allouées au DOCUP

La Martinique a bénéficié de 2000 à 2006 du soutien des fonds structurels communautaires et plus particulièrement du FEOGA dédié à l'adaptation des structures agricoles, sylvicoles ainsi qu'au développement rural. Ce fond était intégré au Document unique de programmation (DOCUP) élaboré et cofinancé par l'Etat, la Région et le Département. Les soutiens financiers du DOCUP concernaient :

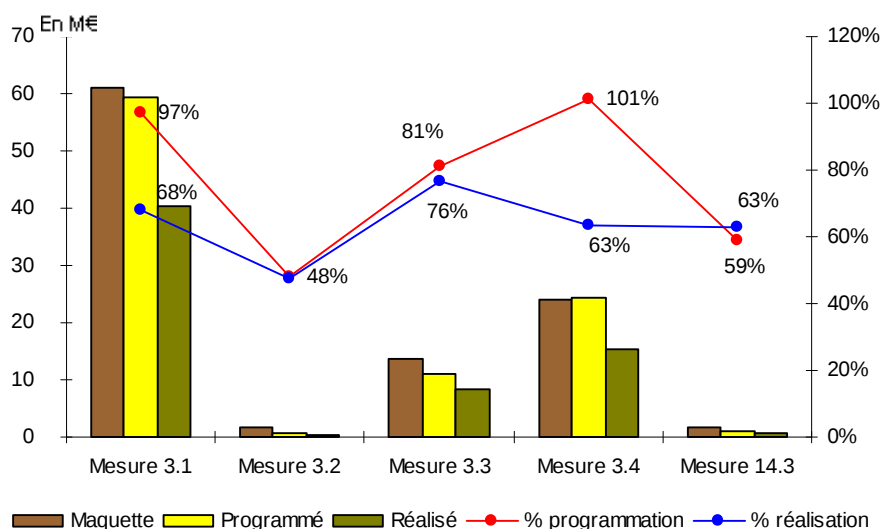
- l'adaptation et l'aménagement des structures des exploitations agricoles,
- la lutte contre les pollutions agricoles et les ennemis des cultures,
- l'accompagnement des agriculteurs,
- les secteurs agricoles et forestiers.

Plus de 170 M € d'aides publiques ont été alloués, dont 101,7 M€ de crédits communautaires.

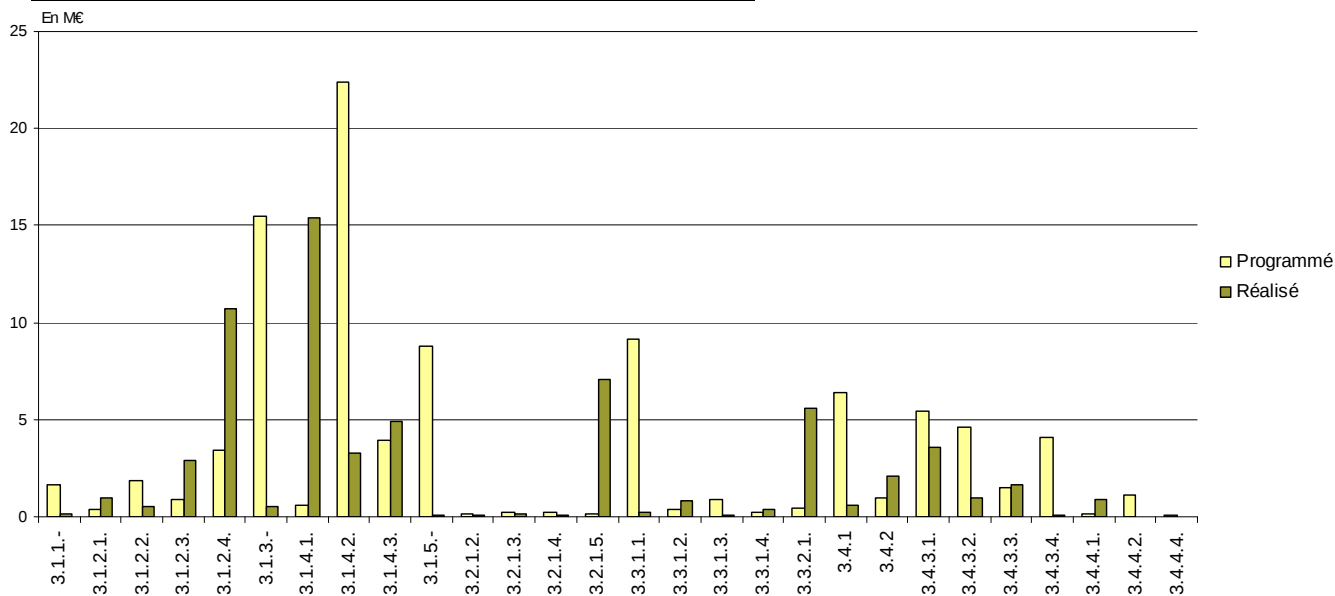
DOCUP 2000-2006 Axe 3 - Agriculture et forêt



Programmation et réalisation du FEOGA-O (M€) par mesure :



Programmation et réalisation du FEOGA-O (M€) par actions :



DOCUP 2000-2006 Axe 3 Agriculture et Forêt : Programmation et réalisation du FEOGA-O (M€) par actions

Mesure 3.1 - Actions sur les structures des exploitations agricoles		Mesure 3.3 – Actions d'accompagnement des agriculteurs	
3.1.1.	Accompagnement de l'installation et de la modernisation des exploitations agricoles (DJA, CTE, PB)	3.3.1.1.	Assistance technique et commerciale
3.1.2.1.	Pré-études Aménagements fonciers	3.3.1.2.	Suivi de gestion
3.1.2.2.	Investissements avant rétrocession	3.3.1.3.	Contrôle qualité filière Banane
3.1.2.3.	SAFER / gestion acquisitions	3.3.1.4.	Equipements scientifiques et technologiques
3.1.2.4.	Amélioration Foncière - Canne	3.3.2.1.	Echange et transfert de savoir-faire
3.1.3.-	Equipements hydrauliques collectifs	3.3..2.2	Environnement et compétitivité des IAA
3.1.4.1.	Investissement dans les Exploitations agricoles - diversification (DAF)		

3.1.4.2.	Investissement dans les Exploitations agricoles - Filière Banane	Mesure 3.4 Actions sur les secteurs agricoles et forestiers	
3.1.4.3.	Investissement dans les Exploitations agricoles - Filière Canne – Sucre - Rhum	3.4.1	Opérations d'expérimentation - développement
3.1.5.	Diversification : Subvention. Globale Chambre d'Agriculture	3.4.2	Connaissance de la production et des marchés
		3.4.3.1.	Modernisation des IAA
Mesure 3.2 - Lutte contre les pollutions agricoles et les ennemis des cultures		3.4.3.2.	Amélioration Produit Rhum
3.2.1.1.	Construction de locaux - observatoire phytosanitaire	3.4.3.3.	Amélioration Produit Sucre
3.2.1.2.	Renforcer la veille sanitaire	3.4.3.4.	Traitement des rejets (rhum et sucre)
3.2.1.3.	Méthode de lutte raisonnée	3.4.4.1.	Expérimentation forêt tropicale
3.2.1.4.	Lutte contre les ravageurs	3.4.4.2.	Sylviculture, production...
3.2.1.5.	Analyses de sols et végétaux ...	3.4.4.3.	Forêt privée : boisement
		3.4.4.4.	Aide au conseil Industries du bois
		3.4.4.5.	Modernisation Industries du bois
		3.4.4.6.	Modernisation Exploitations forestières

3.4.2 Effets de la programmation 2000-2006

Au 31 décembre 2006, le DOCUP était engagé à hauteur de 95 % soit un montant subventionné d'investissements de 249 M€. Après un début difficile et un retard de près de 2 ans, ce résultat reste satisfaisant, le reste à programmer ne couvre pas la totalité des besoins de l'ordre de 31 M€. Les priorités de fin de gestion définies en concertation avec les professionnels, l'Etat et les collectivités, permettent de répondre aux principales attentes. L'ensemble des mesures a suivi cette tendance avec cependant quelques variations au niveau des actions mais nous retiendrons particulièrement :

- L'investissement dans les exploitations agricoles, principal poste de ce DOCUP, pour lequel l'objectif lourd en matière d'équipements structurants de base est atteint, que cela concerne la banane, la canne à sucre ou encore la diversification, préparant ainsi la transition vers des unités modernes et transmissibles.
- L'action foncière qui, au-delà des résultats significatifs en faveur de la préservation et de la protection des terres agricoles et leur rétrocession à des jeunes agriculteurs, avec les opérations communales de développement agricole durable alliant protection du foncier agricole et préservation des espaces naturels, a préparé les acteurs et les territoires à la nouvelle gouvernance et pacifié, un peu, les rôles, sensibilisant les uns à l'utilisation durable des terres agricoles et amenant les autres à une agriculture plus compétitive.
- L'accompagnement des agriculteurs (450 entreprises aidées), ainsi que l'expérimentation développement (81 actions), ont été essentiels au renforcement de l'encadrement collectif, au transfert de connaissances et de technologies.
- Le secteur des IAA qui a totalement consommé les crédits alloués et dispose encore de potentialités d'investissement. En particulier les distilleries, aidées dans leurs travaux d'amélioration des productions mais aussi pour la gestion des risques et des effluents.
- La mesure « lutte contre les pollutions et les ennemis des cultures » s'est révélée cruciale aux premières heures de la gestion des terres contaminées par les résidus phytosanitaires et du risque sanitaire.
- Les accidents climatiques répétés (coup de vent, excès d'eau, sécheresse), les risques sanitaires et les contraintes de marché, en particulier pour la filière banane, ralentissent la réalisation

tion des investissements dans les exploitations agricoles. La capacité financière souvent limitée des petits producteurs demeure un frein, d'où le taux de réalisation 70 %³¹.

- Et en matière sylvicole, des difficultés structurelles importantes restent à lever : manque de connaissances, organisation insuffisante de la filière, condition d'exploitation particulièrement délicate.
- Des limites qui renseignent sur la nécessité de prévenir les catastrophes, agir sur la compétitivité, la valorisation des produits, la diversification du revenu agricole et certainement, l'opérabilité des outils financiers. Enfin, rétablir la confiance des martiniquais vis à vis de leur agriculture et des dispositifs de gestion du risque, tant pour la préservation de l'environnement que pour la qualité des aliments.

3.4.3 Résultat des évaluations

L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du DOCUP objectif-1 2000 à 2006 ont souligné les points suivants :

3.4.3.1 Recommandations et mises à jour de l'évaluation intermédiaire

Principales recommandations	Actions mises en œuvre suite à la révision à mi-parcours	Niveau de mise en œuvre	Observations de l'évaluateur (07/11/2005)	Conséquence pour l'élaboration du PDRM
Mieux utiliser les crédits d'assistance technique (notamment en vue de mobiliser des organismes intermédiaires)	Montée en puissance des subventions globales et renforcement des équipes et actions d'animation-suivi-contrôle		Les taux de consommation sont globalement satisfaisants, avec cependant un retard sur le FEOGA	Le PRDM ouvre largement l'aide publique à l'animation
Régler les principaux obstacles en termes de bouclage de plan de financement : difficultés sur les contreparties publiques, incertitudes sur le paiement alternatif, difficultés en matière de préfinancement	La sensibilisation des parties prenantes a été effectuée par la cellule Europe La Région, au delà de ses engagements, le Conseil général, sur les opérations le concernant directement, et partiellement l'Etat ont contribué à l'équilibre global des financements	+ -	Les financements actuels ne correspondent pas à la répartition prévue dans la maquette révisée L'achèvement de la programmation est assez dépendant d'une remobilisation des crédits de l'Etat	Le système de pilotage largement renforcé permettra de mieux maîtriser les enjeux de gestion financière. Le PDRM s'est attaché à optimiser les complémentarités FEADER-CPN (CPER, Etat autre que CPER et collectivités) tout au long de son élaboration
Augmenter le champ d'intervention de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la subvention globale : dossiers relatifs aux filières de la banane et de la canne	Pas de suite donnée			Pas permis

³¹ au 31/12/2006

3.4.3.2 Analyse des réalisations, résultats et impact des mesures liées aux domaines prioritaires par l'évaluation finale

Concernant les actions d'aides directes aux entreprises (mesures 3.1 ; 3.2 ; 3.3)

L'évaluation finale remarque que pour les aides directes aux entreprises et personnes physiques, dans le secteur de l'agriculture, de la pêche, les indicateurs liés ne reflètent pas de manière satisfaisante l'évolution économique, en dehors du nombre d'emplois créés. Le nombre d'emplois créés dans ces domaines d'activité est limité, l'impact le plus important étant le nombre d'emplois maintenus (2 846 emplois maintenus attendus pour 74 emplois créés attendus). Elle note que les aides issues du DOCUP permettent essentiellement de pérenniser les exploitations et les entreprises et de les faire évoluer pour répondre à l'évolution du marché et de la concurrence et contribuent ainsi au maintien du secteur agricole.

L'évaluation retient donc que les financements octroyés dans le cadre du DOCUP dans le secteur agricole et de la pêche sont importants pour la sauvegarde de ces secteurs d'activité traditionnels, pour garantir à la Martinique une part d'autonomie en matière d'approvisionnement de produits frais. Ce secteur est fortement fragilisé par la concurrence et nécessite des investissements importants, tant en matière d'outils de production, de mise aux normes ou de recherche, pour sauvegarder le secteur primaire martiniquais.

Le PDRM s'exerce donc à ne pas briser les dynamiques enclenchées. Le programme s'appuie sur des dispositifs existants que la large concertation a permis de faire évoluer en cohérence avec les orientations stratégiques nationales et communautaires.

Concernant les actions de recherche et de développement (mesure 3.4)

L'évaluation finale indique que l'analyse des impacts liés au financement de la recherche et du développement en Martinique est limitée, en raison de l'absence d'éléments de comparaison relatifs aux indicateurs. Elle note cependant le fait qu'au regard des crédits affectés et consommés, la recherche-développement concerne majoritairement le secteur agricole, pour la mise au point de nouvelles variétés ou la diversification de la production locale, afin de soutenir un secteur traditionnel en crise.

Le PDRM s'attache à conserver cette orientation mais en recentrant et en optimisant l'usage des crédits communautaires sur la diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques innovantes au regard des enjeux économiques et environnementaux. L'expérimentation est donc éligible à condition qu'elle soit la phase amont d'un projet dont l'objectif est la diffusion des résultats et des conseils auprès des agriculteurs et qu'elle ne porte pas sur des sujets déjà connus. L'expérimentation seule n'est donc pas éligible.

3.4.3.3 Partie relative à l'application du RDR en Martinique (évaluation à mi-parcours)

Il s'agit des mesures dites d'accompagnement de la PAC mais pour trois d'entre elles : préretraite (mesure d), ICHN (mesure e), MAE (mesure f), celle relative au boisement des terres agricoles (mesure h) n'ayant pas été mise en œuvre, plus le CTE.

- **La préretraite** : l'évaluation recommande la mise en œuvre d'un dispositif d'aide complémentaire pour rendre la mesure suffisamment attractive. Le PDRM mobilise les autorités régionales et départementales sur la mesure 113 pour renforcer les montants versés aux bénéficiaires.
- **L'ICHN** : l'évaluation recommande de redéfinir les conditions d'éligibilité techniques, administratives et les montants d'indemnisation. Le PDRM s'est attaché à recentrer les mesures 211 et 212 par rapport aux besoins de la Martinique et donc mieux prendre en compte les spécificités de la région. Le comité de rédaction du PDRM s'est efforcé de présenter à l'administration centrale la nécessité d'un aménagement pour que la mesure atteigne pleinement son objectif dans le domaine économique ainsi que ceux en faveur de l'environnement et du développement durable. Les mesures 211 et 212 ont également fait l'objet d'une concertation avec la région Guadeloupe.

- **Les MAE et les CTE** : l'évaluation note une adéquation imparfaite entre les enjeux des territoires et la mise en œuvre, les progrès importants à faire en matière de bonnes pratiques agricoles habituelles, le manque de clarté et d'exhaustivité de la synthèse régionale. Le PDRM fait l'effort donc de concentration sur ses mesures territorialisées. Le PDRM se propose de dépasser le simple effet unitaire constaté par l'évaluation pour rechercher, à travers une approche territorialisée, un effet mesurable et visible sur l'environnement. Ainsi, comme pour l'élaboration des mesures, le PDRM cherche à renforcer les synergies entre MAE et stratégies de développement territoriales par la participation des acteurs locaux à l'animation des MAE.

L'évaluation considère par ailleurs que ces mesures sont élaborées et conçues pour le secteur agricole de la France hexagonale, ce qui se traduit par des difficultés ou des limites de mise en œuvre dans les DOM. Les aménagements spécifiques s'avèrent insuffisants à les rendre pleinement pertinentes dans ces contextes particuliers. Elle note également que l'éloignement demeure un handicap pour assurer une bonne coordination dans la période de lancement ou d'aménagement des mesures. Alors que les DDAF et DRAF de l'hexagone peuvent, dans le cadre de réunions de coordination et d'échange, progresser parallèlement, les DAF des DOM parcourent le chemin plus difficilement et prennent du retard (1 à 2 ans pour le CTE alors que la date d'arrêt de la mesure a été la même dans les DOM et dans l'hexagone).

4. JUSTIFICATION DES PRIORITES CHOISIES ET IMPACTS ATTENDUS

4.1 Justification des priorités retenues

4.1.1 Au regard des orientations stratégiques communautaires

Le tableau ci-après rappelle à quelle orientation stratégique communautaire se rattache chaque objectif du PDRM.

		UNION EUROPEENNE – orientations stratégiques communautaires (OSC)			
		OSC 1	OSC 2	OSC 3	OSC 4
		Transfert de connaissances Modernisation, innovation et qualité dans la chaîne alimentaire Secteurs prioritaires	Biodiversité Préservation et développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels Eau Changement climatique	Création de possibilités d'emploi et des conditions pour la croissance	Améliorer la gouvernance Mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales
Axe	Objectifs				
Martinique – Programme de Développement Rural Régional Martinique (PDRM)	1	Développer et faciliter l'accès à la profession	Poursuivre l'objectif de structuration du secteur agricole par l'installation de jeunes mieux formés	la formation/diffusion contribuera à l'amélioration des pratiques par rapport à l'environnement	X
		Promouvoir des unités de production agricole modernisées et transmissibles	X	Préserver le foncier agricole	X
		Accroître la compétitivité	X		
		Valoriser les productions et les produits	X		
		Protéger et aménager le foncier	X	X	
	2	Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable		X	
		Optimiser l'utilisation agricole des terres sous contraintes phytosanitaires et environnementales		X	
		Préserver la couverture forestière et la diversité des essences		X	
	3	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi			X
		Dynamiser le milieu rural		X	X
		Valoriser le patrimoine rural		X	
	4	Valoriser le potentiel de développement local			X
		Améliorer la gouvernance locale			X

4.1.2 Au regard du plan stratégique national

Le programme de développement rural de la Martinique reprend les finalités stratégiques et les objectifs opérationnels du plan stratégique national. Il en reprend également l'équilibre général par axe et l'équilibre au sein des axes.

PSN							PDRM						
Axe 1	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels	Mesures FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette M €	Total M €	Equilibre de l'axe % ensemble programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe			
32% FEADER	Développer la capacité d'innovation et d'adaptation des actifs de la chaîne agroalimentaire	Investissements collectifs et innovants	Protection de l'environnement	→ Favoriser l'innovation et l'adaptation des exploitants aux nouveaux contextes	111 formation information	Transferts de connaissance et innovation 10 à 20%	10,86	21,89		Transfert de compétence et innovation 31%			
	Adapter la production agricole et agroalimentaire en intégrant les dimensions innovation et qualité			→ Promouvoir la qualité et l'innovation	124 coopération nouveautés		0,50						
					132/133 filières alimentaires de qualité		1,53						
				→ Soutenir les industries agroalimentaires	123 industrie agroalimentaires		9,00						
	Promouvoir des unités de production agricoles modernisées et transmissibles			↗ Assurer la relève des générations	112/113 installation des jeunes préretraites	Restructuration et modernisation 80 à 90%	9,12	47,73	68%	Restructuration et modernisation 69%			
				→ Moderniser les exploitations	121 modernisation des exploitations agricoles		20,41						
				↘ Favoriser l'adaptation des structures agricoles ou associées à leur milieu économique et physique	125 infrastructures agricoles		15,59						
					126 reconstitution du potentiel des exploitations								
	Améliorer la compétitivité de la filière bois			→ Mobiliser et valoriser les ressources	111 formation information		0,34						
					122 amélioration de la valeur économique de la forêt		0,84						
					123 micro entreprises sylvicoles		0,70						
					125 infrastructures forestières		0,73						

PSN								PDRM			
Axe 2	Objectifs stratégiques				Objectifs opérationnels	Mesures FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette M €	Total M €	Equilibre de l'axe % ensemble programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe
58% FEADER	Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace				Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise	211 et 212 ICHN	soutien aux zones défavorisées 65%	7,12	7,12	16%	Soutien aux zones défavorisées 44%
	Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable en particulier de façon à atteindre les objectifs du réseau Natura 2000 et de la Directive cadre sur l'eau				Dans certaines conditions, améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet global sur la préservation de la biodiversité et de l'état des ressources en eau	214 MAE	agro-environnement et gestion des terres sylvicoles 35%	voir infra	9,14		56%
					Protéger la biodiversité remarquable à travers le réseau Natura 2000	214 MAE		voir infra			
						216 investissements non productifs en agriculture		1,95			
						227 investissements non productifs en forêt		0,58			
					Concourir aux objectifs cadre sur l'eau pour une action ciblée : préservation et restauration du bon état des eaux	214 MAE		6,61			
					Protéger les sols	214 MAE					
					Contribuer à la limitation des gaz à effet de serre	214 MAE					
	Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace				Pérenniser la production et prévenir les risques naturels	221 boisement des terres agricoles		0,00			
						226 reconstitution et protection de la forêt		0,00			

PSN							PDRM						
Axe 3	Objectifs stratégiques				Objectifs opérationnels	Mesures FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette M €	Total M €	Equilibre de l'axe % ensemble programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe		
10% FEADER	Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi				Diversifier les activités des exploitations agricoles au-delà du rôle de production	311 diversification des exploitations agricoles	création d'emplois 50 à 60%	1,23	4,75	10%	Création d'emplois 47,5%		
					Maintenir et développer des micro entreprises	312 micro entreprises		1,52					
					Maintenir et développer des activités touristiques	313 activités touristiques		2,00					
					Assurer un environnement favorable à l'activité économique	312 micro entreprises 321 services		voir supra					
					Développer et adapter l'offre de services aux populations	321 services		2,14					
	Développer et gérer l'attractivité résidentielle pour les populations dans leur diversité												
	Gérer et valoriser le patrimoine rural				Préserver et valoriser le patrimoine naturel	323 préservation et mise en valeur du patrimoine rural	qualité de vie 40 à 50%	2,37	5,26				
					Valoriser le patrimoine culturel	322 rénovation et développement des villages 323 préservation et mise en valeur du patrimoine rural		0,00					
								voir supra					
	Favoriser l'organisation des acteurs autour de projets de territoires intégrés et partagés				Animer des territoires	341 acquisition des compétences et animation	le développement local et la formation contribuent à la fois à la création d'emplois et à la qualité de vie	0,75			Qualité de vie 52,5%		
					Elaborer des projets de territoire	341 acquisition des compétences et animation							
				Former les acteurs professionnels	331 formation information	0,00							

PSN								PDRM			
Axe 4	Objectifs stratégiques				Objectifs opérationnels	Mesures FEADER	Equilibre financier indicatif	Maquette M €	Total M €	Equilibre de l'axe % ensemble programmation	Equilibre à l'intérieur de l'axe
5% FEADER	Valoriser le potentiel de développement local				Mettre en œuvre des stratégies locales partenariales intégrées	411 opérations relatives à l'axe 1	80 à 85%	5,37	5,60	7%	81,2%
						412 opérations relatives à l'axe 2					
						413 opérations relatives à l'axe 3					
						421 coopération entre territoires					
	Améliorer la gouvernance				Assurer l'élaboration et l'animation des stratégies locales, en cohérence avec l'ensemble du développement rural	431 animation et fonctionnement	15 à 20%	1,30	1,30		19%

4.2 Impacts attendus, tels qu'ils ressortent de l'évaluation ex-ante, au regard des priorités retenues

4.2.1 Prise en compte des résultats de l'évaluation

L'évaluation considère que le PDRM va dans le sens d'un rééquilibrage des interventions dont le champ thématique et les approches sont à la fois larges et novatrices. Les inflexions stratégiques qui y sont données, que cela concerne la place plus importante donnée au développement rural, la notion de compétitivité à travers le soutien à l'innovation et de la connaissance, donnent une dimension nouvelle au soutien à l'investissement ou encore l'appui au développement durable.

L'élargissement des champs d'intervention ainsi que l'approche thématique ouvre plus largement l'accès aux bénéficiaires et évite de bloquer des crédits sur des secteurs ou produits agricoles frappés de crises conjoncturelles parfois durables.

Le programme, bien que fortement encadré, dans ses objectifs et limité dans ses ressources, constitue un cadre assez souple au sein duquel des marges de manœuvre existent, justifiées par la durée de mise en œuvre et la volatilité des contextes.

L'évaluation considère en définitive que les résultats et impacts seront fortement dépendants des conditions de mise en œuvre et de la qualité des projets soutenus.

Prise en compte des résultats de l'évaluation

Les propositions de l'évaluation *ex-ante* trouvent leur traduction dans la rédaction finale du document et plus tard, dans le dossier d'instruction.

Les cultures d'exportations et, plus généralement les activités exportatrices seront soutenues sans négliger les activités agricoles à débouchés principalement locaux.

Le programme cherchera à concilier les impératifs de protection environnementale nettement accrue et la nécessaire modernisation des exploitations agricoles en s'appuyant notamment sur d'importantes évolutions dans les pratiques culturales. Evolutions déjà amorcées, qui exigent d'être encore renforcées mais qui ne peuvent l'être sans aides y compris non spécifiquement environnementales.

Le programme cherchera également à concilier innovation et développement durable, dans la mesure où l'amélioration de la qualité des produits, l'accroissement de la valeur ajoutée peuvent provenir de pratiques innovantes et inspirées par des objectifs de développement durable.

Le concept d'innovation est placé au premier rang. Dans l'optique de promouvoir des modes de production innovants, les incitations financières au développement de l'agriculture biologique sont plus fortes. Les projets aidés dans le cadre d'autres mesures destinées à renforcer la compétitivité agricole, prennent fortement en compte les exigences de renforcement de la protection environnementale.

Les impacts environnementaux

Le programme opérationnel du FEADER de la Martinique comporte peu de mesures susceptibles d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement. Aucun impact négatif de niveau stratégique fort n'a été identifié, les effets négatifs du programme sont donc toujours dépendants des conditions de mise en œuvre et devraient pouvoir être maîtrisés par la mise en place de mesures appropriées.

Le nombre d'impacts positifs est relativement important, certains sont directement liés à la programmation de la mesure et correspondent par conséquent à un niveau d'impact stratégique fort.

Les impacts négatifs pour lesquels l'implication du programme est la plus importante, correspondent au développement de l'activité touristique en milieu naturel.

Pour les autres mesures, l'impact dépend significativement des conditions de mise en œuvre. En particulier, la réalisation d'infrastructures, de constructions est susceptible de dégrader le milieu naturel ou de polluer les ressources naturelles.

Elles sont financées notamment dans le cadre des mesures suivantes :

- l'aide à la création des micro entreprises (mesure 312),
- la promotion des activités touristiques (mesure 313),
- la mise en place de services de base pour l'économie et la population rurale (mesure 321).

Le développement de l'hydraulique agricole collective (mesure 125) représente un risque particulier de surexploitation de la ressource en eau mais également l'opportunité d'une meilleure gestion.

Il existe également une possibilité d'impacts directs sur le milieu naturel par la réalisation de travaux conséquents tels que le remodelage ou le drainage de terrains. Toutefois, cette mesure permet également de financer la plantation de haies. En définitive, l'impact est donc dépendant de la mise en œuvre.

Parallèlement, plusieurs mesures ont un impact positif voire positif sur l'environnement, susceptible de compenser en partie au moins les impacts négatifs des autres mesures. En particulier, les mesures agroenvironnementales conduisent à une meilleure maîtrise de l'impact polluant de l'activité agricole et les mesures d'aménagement foncier, de maintien des espaces forestiers et de conservation et la mise en valeur du patrimoine rural participent à la préservation et à la réhabilitation des milieux naturels. Ces impacts ne dépendent pas des conditions de mise en œuvre.

En définitive, les composantes environnementales les plus touchées par les mesures du programme sont le milieu biologique et le milieu physique. Globalement, l'impact du programme est positif.

Actions envisagées afin de maîtriser les impacts du programme opérationnel sur l'environnement

Plusieurs actions sont envisagées afin de maîtriser les impacts du programme opérationnel sur l'environnement. Compte tenu du nombre et de l'ampleur limitée d'impacts négatifs, l'évaluateur n'a pas prévu de mesures alternatives. Les mesures proposées par l'évaluateur correspondent donc, en définitive, à deux approches :

- éléments de correction pour la mesure relative au développement de l'activité touristique,
- mesures de conditionnalité qui permettent d'encadrer la mise en œuvre des mesures afin d'atténuer les impacts négatifs et valoriser les impacts positifs.

Ces propositions trouvent leur traduction dans la rédaction finale du document et plus tard, dans le dossier d'instruction.

Afin de maîtriser les impacts de l'activité touristique sur les milieux naturels, une précision est apportée à la mesure 3.1.3 en différenciant les milieux naturels particulièrement fragiles des autres milieux. Pour les premiers, il est proposé de désigner au sein d'un site d'intérêt, des zones spécifiquement dédiées à l'activité touristique et de protéger de manière plus stricte le reste du site. Il est également envisagé de réguler l'accès au milieu naturel dans le temps afin de limiter la perturbation de la faune. Pour les seconds, un accès moins restreint pourra être autorisé. Dans les deux cas, l'Autorité de gestion veillera à la présence d'aménagements permettant de canaliser les flux de touristes : aires de parking, de circulation (routes et sentiers) et de loisir (aires de repos, de pique-nique, etc.). Ces corrections seront complétées par des conditions pour l'accès aux mesures :

- réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'un site afin d'en identifier les sensibilités et de déterminer un mode de valorisation approprié,
- sur la base des résultats de l'étude, définition d'une réglementation et de moyens de contrôle adaptés,
- mise en place d'une signalisation et d'une démarche pédagogique destinées au public,
- mise en place d'indicateurs simples de suivi de l'état de santé du milieu.

Pour les autres actions du programme opérationnel, les mesures de conditionnalité poursuivent deux objectifs :

- valoriser les impacts positifs potentiels,
- encadrer la mise en œuvre afin de maîtriser et atténuer les impacts négatifs.

Les mesures concernant les démarches de qualité et les mesures relatives à la communication, la formation ou la recherche, énoncent dans leurs objectifs, la prise en compte des problématiques environnementales.

Afin de renforcer leur influence positive sur l'environnement, il est envisagé d'appliquer les conditions suivantes à l'octroi de l'aide :

- pour la mesure portant sur la diffusion des connaissances scientifiques techniques et économiques, intégrer systématiquement dans les actions de formation une partie relative à l'environnement, en rapport avec le sujet traité,
- pour le soutien des démarches de qualité, favoriser ou donner la priorité aux labels, marques, signes de qualité qui intègrent une prise en compte de l'environnement.

Pour les mesures dont l'impact est indéterminé au niveau stratégique, des mesures de conditionnalité sont prises afin de cadrer la mise en œuvre et éviter les impacts négatifs. L'octroi des aides est ainsi conditionné en fonction :

- de la localisation du projet vis-à-vis notamment des milieux naturels sensibles : installation des agriculteurs, création des aires de stockage de bois, travaux du type drainage ou remodelage, financement d'infrastructures, d'équipements et de bâtiments pour le développement de l'économie rurale, les micro-entreprises, etc.,
- du type d'exploitation bénéficiaire : agriculture raisonnée, agriculture biologique,
- du respect des normes en vigueur, pour l'assainissement notamment,
- de l'adoption de techniques favorables à l'environnement du type Haute Qualité Environnementale (HQE),
- de la réalisation préalable d'une étude permettant d'anticiper les impacts négatifs potentiels des actions et des investissements soutenus,
- de l'impact des actions financées : mise en place de nouvelles technologies et de nouveaux produits, actions de communication,
- de l'impact des investissements financés : systèmes d'irrigation précis, équipements et matériels permettant une lutte phytosanitaire raisonnée, exploitation par câble, mise aux normes des bâtiments d'élevage, etc.